

Plan de Relance
pour l'Emploi

SOMMAIRE

TRANSITION ET COMPÉTITIVITÉ AU SERVICE DE L'EMPLOI 4

PARTIE 1 : DOPER L'INVESTISSEMENT PUBLIC POUR IRRIGUER LE TISSU ÉCONOMIQUE MÉTROPOLITAIN RAPIDEMENT ET ASSURER DE LA VISIBILITÉ AUX ENTREPRISES 7

- Un plan d'investissement renforcé pour répondre au besoin de relance immédiat de l'économie locale 8
- Une mise en œuvre structurée avec des actions rapides et concrètes pour une relance progressive 11
- Des impacts économiques immédiats pour faire rebondir les entreprises à court terme, tout en préparant la reconfiguration à venir du territoire 13

PARTIE 2 : TOULOUSE MÉTROPOLE ACCÉLÈRE SA TRANSITION ET SOUTIEN LA COMPÉTITIVITÉ DE SES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELS 16

- Toulouse Métropole se transforme et mobilise son programme d'innovation au service de la relance 18
- Toulouse Métropole prend toute sa part au maintien de son tissu industriel aéronautique moteur de notre développement 20
- Toulouse Métropole soutient les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire à travers de nouvelles initiatives 25
- Toulouse Métropole développe des solutions de mobilité post crise pour faciliter la reprise d'activité 27
- Toulouse Métropole accélère son programme de transition énergétique 29
- Toulouse Métropole renforce immédiatement son action en faveur des acteurs du Tourisme 33
- Toulouse soutient les commerces locaux 35
- Toulouse Métropole initie une nouvelle impulsion territoriale dans le domaine de la santé à travers le Campus santé du futur Oncopole 37
- Toulouse Métropole s'engage auprès des Industries culturelles et créatives 38
- Toulouse Métropole soutient l'activité engendrée par les projets urbains 40



TRANSITION ET COMPÉTITIVITÉ AU SERVICE DE L'EMPLOI



TRANSITION ET COMPÉTITIVITÉ AU SERVICE DE L'EMPLOI

Nous traversons aujourd'hui une crise sanitaire, économique, sociale majeure dont l'impact à long terme ne peut être encore estimé. Face à ces bouleversements inattendus de notre réalité, Toulouse Métropole s'engage à accompagner l'ensemble des acteurs toulousains à travers la mise en place d'un Plan de Relance pour l'Emploi massif et offensif en s'appuyant sur tous les leviers d'actions de la Métropole.

Ce Plan répond d'abord aux besoins immédiats et spécificités du tissu économique toulousain. Depuis mars 2020, nos entreprises sont massivement touchées par la crise sanitaire et économique liée à la COVID-19. Beaucoup enregistrent des baisses d'activité souvent supérieures à 50% notamment dans l'aéronautique, secteur historique clé de l'environnement toulousain. Les entreprises sont confrontées à un arrêt des activités sur les chantiers de construction, les sites industriels dans la filière aéronautique sont menacés par la baisse drastique d'activité et les commerces font face à des tensions pour le maintien de l'emploi local. Outre les aspects économiques, cette crise accroît les inégalités sociales sur notre territoire.

Afin de répondre à ces défis, et aux préoccupations fortes des citoyens sur ce que doit être la relance toulousaine, le Plan de Relance pour l'Emploi propose des actions tournées vers un développement économique, social et environnemental équilibré, fondé sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des citoyens.

Quand on sait l'importance de la filière aéronautique pour le développement du territoire, Toulouse Métropole agit avec ce Plan en faveur d'un soutien exceptionnel à la filière aéronautique civile en complément du soutien de l'État et de la Région.

Ce Plan se fonde à la fois sur la mobilisation de tous les services de la Métropole et sur les quelque 200 propositions qui ont été formulées par les acteurs du monde économique toulousain invités à s'exprimer à deux reprises dans le cadre d'une concertation à distance intitulée « Conférence économique territoriale ». La première visioconférence organisée le 5 mai 2020 a mobilisé l'intelligence collective d'une vingtaine de représentants des chambres consulaires, dirigeants d'entreprises, fédérations et autres filières stratégiques. Leur participation à cette phase de concertation a permis de faire émerger 90 contributions. La seconde visioconférence organisée le 19 mai 2020 a réuni plus d'une centaine d'acteurs, pour la plupart des entrepreneurs de tous les secteurs et de toutes les filières ainsi que des représentants des principaux réseaux, groupements, fédérations, clubs, associations, clusters et pôles de compétitivité. 110 propositions ont été collectées pendant cette seconde phase de concertation. Cette intelligence collective a fait émerger des propositions qui ont enrichi très concrètement le plan de relance. Certaines des contributions ont fait écho aux actions identifiées avec les services et les élus, permettant de les consolider, d'autres ont inspiré des pistes de réflexion ou des solutions alternatives. Les synthèses de chaque temps de concertation sont disponibles en annexe du présent document et sont accessibles en ligne à l'adresse <https://colidee.com/planrelance>.

Il s'agit aussi bien de restaurer la confiance des entreprises et des salariés en agissant vite et vigoureusement que de créer les conditions d'une reprise durable pour protéger nos emplois en misant sur les compétences de notre territoire et leur capacité d'adaptation. Le retour à une croissance ne se fera pas sans une dynamique de mobilisation que nous souhaitons soutenir tout en accompagnant les transformations de nos modes de vie. C'est pourquoi nous avons privilégié

les aides et financements qui sont bénéfiques au climat et à la transition écologique et sociale. À ce titre, le Plan s'inspire des cadres pour l'action déjà existants comme les objectifs de Développement Durable de l'ONU et le Pacte vert (Green Deal) de la Commission européenne qui a identifié 14 écosystèmes prioritaires, dont certains sont directement concernés par ce Plan de Relance pour l'Emploi.

Il est aujourd'hui, vital pour notre territoire que Toulouse Métropole soit présent aux côtés de la région Occitanie, de l'État et de l'Union Européenne pour construire une réponse coordonnée et partenariale aux défis que cette crise met en lumière. La situation révèle en effet l'indispensable complémentarité entre résilience locale et gestion de crise nationale et européenne. Cette réponse se décline ainsi au travers de nombreuses initiatives coconstruites ensemble et selon les compétences de chacun.

Pour autant, il était essentiel que sans plus attendre, face à l'incertitude, la Métropole mobilise toutes ses ressources pour mettre en œuvre des mesures à effet immédiat pour préserver l'emploi et assurer rapidement de la visibilité aux entreprises locales.

D'abord grâce à un ambitieux plan d'investissement public qui se matérialisera par un recours massif à la commande publique (Partie 1) mais également à travers des actions concrètes de soutien aux acteurs économiques, favorisant l'innovation, la collaboration publique/privée et fixant le cap d'une transition écologique et sociale durable (Partie 2).

Ainsi l'objectif de ce Plan est simple : proposer des solutions concrètes pour répondre à nos défis immédiats tout en œuvrant collectivement à cette nouvelle impulsion économique, durable et solidaire qui s'appuie

sur les fondamentaux de notre modèle industriel et entrepreneurial toulousain sans cesse renouvelé par notre capacité d'innovation.

Ce plan de relance se matérialisera sur l'aspect financier par **une enveloppe de 95 M€ supplémentaires injectés dans l'économie locale portant le montant actuel des investissements métropolitains déjà votés pour 2020 de 365 M€ à 460 M€ :**

- **50 M€ au titre de l'investissement public avec de nouveaux projets ou opérations anticipées,**
- **45 M€ au titre du soutien aux acteurs économiques via des actions spécifiques et ciblées.**

Ce plan emboîte le pas au plan d'urgence de 31 millions d'euros voté par la Métropole qui a permis notamment d'alléger les charges de nos entreprises durant la période de confinement avec toute une série de mesures d'exonérations de redevances d'occupation du domaine public et d'allègements fiscaux. Il convient au moment où le déconfinement s'engage progressivement de redonner une nouvelle impulsion au tissu économique local avec un plan de relance pragmatique et concret.

PARTIE 1



DOPER L'INVESTISSEMENT PUBLIC POUR IRRIGUER LE TISSU ÉCONOMIQUE MÉTROPOLITAIN RAPIDEMENT ET ASSURER DE LA VISIBILITÉ AUX ENTREPRISES

L'objectif d'un Plan de Relance consiste à amortir les effets de la récession économique et/ou à améliorer l'allocation des investissements. Le maintien, voire l'augmentation de l'investissement public, en est toujours une composante essentielle. De nature keynésienne, cet investissement permet de rapidement irriguer le carnet de commandes du tissu économique afin de préserver l'emploi toulousain et ce malgré la baisse de recette significative de la Métropole durant la crise.

Avec **1,9 Md€ de programmation pluriannuelle** des investissements au cours du mandat précédent, Toulouse Métropole est structurellement un contributeur essentiel à la dynamique territoriale et alimente puissamment l'économie locale.

L'investissement public de Toulouse Métropole – **365 M€ au budget 2020** – et des organismes satellites qui gravitent dans son orbite (syndicats, délégataires...) – **qui ajoute plus de 300 M€ annuels** – représente une force de frappe qu'il est décidé de mobiliser urgemment au service du territoire et des entreprises locales. À noter qu'à la mi-mai 2020 au niveau de Toulouse Métropole, **90 M€ ont été engagés.**

Le volet investissement public du Plan de Relance de Toulouse Métropole va permettre, non seulement de **maintenir les 365 M€ d'investissements programmés sur 2020, mais aussi d'ajouter une enveloppe de 50 M€ de projets complémentaires programmables dès 2020** (décomposée en 40 M€ de nouveaux projets et 10 M€ de projets prévus en 2021 à anticiper sur l'année 2020).

À cette enveloppe de 50 M€ devra être ajouté le montant issu des initiatives du volet 2 du Plan, sur les grands programmes pour soutenir la relance post-crise via l'innovation et la collaboration publique privée.

À propos des satellites, il est prévu un budget au moins équivalent aux investissements 2019 (Tisséo avec 160 M€ au budget 2020, Oppidea avec 93 M€ au budget 2020...).

Pour mener à bien la mise en œuvre de ce Plan, les contraintes imposées par le COVID-19 ne sont aujourd'hui plus un obstacle et les perspectives à venir doivent être au cœur des préoccupations :

- Les opérations ont repris avec un retour à la normale qui se fait progressivement dans les meilleures conditions sanitaires ; les projets qui en étaient au stade de l'appel d'offres au moment du confinement vont être attribués et notifiés aux entreprises. Il s'agit de rattraper le retard en démarrant l'exécution des opérations le plus vite possible.
- Les services de Toulouse Métropole travaillent à la revue des projets et la préparation des prochains marchés. Désormais, la priorité est de remplir le carnet de commandes des entreprises à court terme et de leur donner la meilleure visibilité possible à moyen et long terme.
- Tous les moyens sont mis en œuvre pour faciliter l'activité des entreprises et citoyens (augmentation du montant des avances, adaptabilité des procédures, prolongement de certains marchés, mobilisation des délégataires de services publics, soutien opérationnel des maires...).

Le fondement de ce Plan est d'orienter majoritairement les investissements métropolitains vers les acteurs économiques du territoire pour soutenir l'emploi local, tout en respectant les règles de la commande publique qui garantissent les conditions de la mise en concurrence.

Toulouse Métropole et ses partenaires ont un rôle central à jouer dans la relance de l'économie locale.

Un plan d'investissement renforcé pour répondre au besoin de relance immédiat de l'économie locale

L'engagement du maintien et l'accélération des investissements de Toulouse Métropole sur 2020

Les deux mois de confinement engendrés par la pandémie du Covid-19 ont brutalement mis à l'arrêt la plupart des activités économiques. De nombreuses entreprises ont vu leur chiffre d'affaires s'effondrer, leurs besoins en trésorerie exploser et la planification de leurs activités totalement bouleversée. Dans ce contexte, Toulouse Métropole a très vite entamé un réexamen approfondi de la programmation de ses investissements sur l'horizon 2020-2021 afin de prioriser ses actions de court terme de la manière la plus adaptée possible dans un contexte d'après Covid.

Pour soutenir l'ensemble des acteurs économiques locaux, Toulouse Métropole s'engage à maintenir le budget d'investissement de **365 M€ voté pour l'exercice 2020** (hors budgets annexes et hors dettes) et à tout mettre en œuvre pour exécuter les opérations initialement prévues malgré un calendrier annuel réduit à 10 mois d'exécution au lieu de 12. Pour rappel, la décomposition des 365 M€ au budget 2020 de Toulouse Métropole :

- Mobilités, réseaux d'infrastructures et grands projets : 150 M€
- Habitat et cadre de vie : 110 M€
- Compétitivité économique : 39 M€
- Gestion maîtrisée des ressources : 25 M€
- Entretien et valorisation du patrimoine : 22 M€
- Intégration des équipements culturels et sportifs métropolitains : 19 M€

Les projets susceptibles de générer de la dépense publique à court terme concernent par exemple les travaux d'aménagement, l'entretien et la rénovation des bâtiments, les travaux d'entretien de la voirie, les études préparatoires, ou les subventions. C'est ainsi plus de **6 000 entreprises** de la construction de la Métropole qui peuvent répondre aux marchés de travaux, services et fournitures.

De manière non exhaustive, quelques opérations emblématiques vont ainsi être maintenues sur 2020 :

- **Aménagement :**
 - Projet Zac Malepère – Quartier vivant doté de logements diversifiés et de commerces à 15 minutes du centre de Toulouse, à proximité d'un lycée et relié par les transports à l'université : 11 M€ en 2020
 - Francazal – Site d'avenir dédié aux projets du futur dont 3 M€ sont mobilisés en 2020
 - Projet d'habitat – Logement social public : 21 M€ maintenus en 2020
- **Infrastructures routières :** Ce sont par exemple 40 M€ d'investissements qui ont été engagés en crédits de paiement pour 2020 à travers près de 40 opérations :
 - **Secteur Nord** – Aménagement de la M820 et aménagement pour le linéo 10 : 102 M€ dont 7,5 M€ en 2020
 - **Secteur Ouest** – Prolongement de la M902, nouveau franchissement de la Garonne et création de la sortie du Fil d'Ariane vers la rue Vélasquez : 209 M€ dont 4,1 M€ en 2020
 - **Secteur Sud** – Prolongement de la rocade Arc-en-Ciel vers l'A64 et aménagement pour le linéo 11 : 208 M€ dont 1,4 M€ en 2020
 - **Secteur Est** – Jonction Est (création de l'échangeur de la Grande Plaine et de la voie multimodale) et aménagement du chemin de la Violette : 44,7 M€ dont 2,6 M€ en 2020
 - **Commune de Toulouse** – PUP NXP / Boulevard Eisenhower (création de voies nouvelles) et Ceinture Sud (aménagement pour faciliter l'accès au bus et mise aux normes) : 44,6 M€ dont 12,6 M€ en 2020
 - **Autres opérations diverses** : 11,8 M€ en 2020

En complément des **365 M€ d'investissements maintenus**, le réexamen approfondi de la programmation des investissements a également permis d'anticiper certains investissements dans les différentes Directions de Toulouse Métropole. Ce sont ainsi **10 M€ d'opérations initialement planifiées en 2021 qui pourront être anticipées dès 2020**.

Quelques opérations emblématiques vont ainsi être accélérées sur 2020 :

- **3 M€ sur l'aménagement**, avec notamment l'accélération sur :
 - Grand parc Garonne – Poumon vert reliant 7 communes sur les berges de la Garonne et desservant le futur parc des expositions jusqu'au Campus Santé du futur Oncopole dans le but de dynamiser la Métropole (événementiel, activités sportives...).
 - Grand Matabiau Quais d'Oc – Aménagement et transports autour de la gare de Toulouse Matabiau pour en faire un Pôle d'Échange Multimodal (PEM) alliant l'urbain à la mobilité et pour étendre le centre-ville Toulousain.
- **7 M€ de diverses opérations anticipées** sur les déplacements et la voirie, les moyens de mobilité ou encore l'entretien des bâtiments...

Les investissements de la Métropole seront également appuyés par ceux des syndicats et sociétés publiques qui gravitent autour de l'intercommunalité :

- Le syndicat mixte des transports en commun, Tisséo Collectivités, garantit un budget d'investissement 2020 (160 M€) équivalent à 2019 en considérant 2 mois de pertes de recettes, des surcoûts liés aux mesures sanitaires et des contraintes calendaires importantes pour les interventions.
- La Société d'Economie Mixte (SEM) Oppidea intervenant sur de nombreux projets urbains maintiendra également son budget de 93 M€ en 2020 (acquisitions foncières comprises).

L'identification de nouveaux projets à hauteur de 40 M€ sur 2020 pour Toulouse Métropole

En complément des projets planifiés et à accélérer dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) existante, de nouveaux projets ont également été identifiés comme prioritaires. Proposés par les élus, les services, parfois directement inspirés par les milieux économiques qui ont été concertés pendant toute la durée d'élaboration du Plan, ces projets visent à solliciter le maximum d'acteurs locaux, de toute taille, de tout secteur et d'en faire bénéficier ceux qui en ont le plus besoin.

Mobilité – Pour favoriser le recours à la marche et au vélo, la collectivité s'est inscrite dans une démarche « d'urbanisme tactique », visant à rapidement adapter l'espace public à ces nouveaux usages. Ainsi, une première série de travaux représentant près de 10 km d'aménagement en faveur des vélos a été réalisée fin avril / mi-mai 2020.

Compte tenu du contexte actuel, une deuxième série d'une dizaine d'axes complémentaires pourrait être mise en place en juin (études en cours). La programmation cyclable 2020 a été complétée d'une vingtaine d'opérations représentant près de **5 M€ de crédits** complémentaires dédiés au vélo. Cette mesure devra être amplifiée en consultant plus largement l'ensemble des communes pour identifier les opérations pouvant être mises en œuvre rapidement dans le cadre de l'urbanisme tactique.

Travaux – Au niveau des infrastructures, les opérations nouvelles de travaux neufs demandant de nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement représentent un investissement de **15 M€ en 2020** (350 M€ au total avec 190 opérations) :

- **Secteur Nord** – Aménagement d'une voie nouvelle, accompagnement à l'urbanisation...
Budget de 3,2 M€ (20,8 M€ au total)
- **Secteur Ouest** – Prolongement de la RM63E, création de piste cyclable...
Budget 2 M€ en 2020 (25 M€ au total)
- **Secteur Sud** – Mise à 2 x 2 + voie TCSP, aménagements de voies...
Budget 0,6 M€ en 2020 (32,4 M€ au total)

- **Secteur Est** – Déviation Saint-Orens, aménagements multimodaux...
Budget 1,7 M€ en 2020 (48,4 M€ au total)
- **Commune de Toulouse** – Boulevard Jean Jaurès, Place Roland...
Budget 7,3 M€ en 2020 (223,6 M€ au total)

Operations d'entretien – Les opérations nouvelles d'entretien du réseau routier demandant de nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement représentent un investissement de **20 M€ en 2020** (99 M€ au total avec 240 opérations) :

- **Secteur Nord** – Réfection complète, réaménagement complet...
Budget de 0,8 M€ en 2020 (1,1 M€ au total)
- **Secteur Ouest** – Réfection de chaussée, reprise de couche de roulement...
Budget de 5 M€ en 2020 (5,7 M€ au total)
- **Secteur Sud** – Réaménagement des trottoirs et de la voie...
Budget 1,8 M€ en 2020 (39,8 M€ au total)
- **Secteur Est** – Réaménagement du cœur de ville de Balma, recalibrage...
Budget 2,9 M€ en 2020 (18,4 M€ au total)
- **Commune de Toulouse** – Réaménagement de voie, surveillance...
Budget 8,3 M€ (34,5 M€ au total)
- **Autres opérations diverses** : 1,2 M€ en 2020

La capitalisation sur les grands projets d'infrastructures engagés pour le Toulouse Métropole de demain

Toulouse Métropole poursuivra ses investissements publics sur d'importants projets en cours et structurants pour la ville et les citoyens. Ces projets font intervenir un grand nombre d'entreprises, petites et grandes, en privilégiant l'emploi local sur le long terme. Ces projets sont généralement réalisés en co-investissement avec les organismes satellites tels que Tisséo, Oppidea...

Ligne Grande Vitesse – Liaison Toulouse-Paris en 3h10 pour favoriser la mobilité sur le territoire et renforcer l'attractivité du territoire métropolitain : Budget de 7,5 Md€ dont le dossier d'investissement est désormais administrativement prêt. Le début des opérations en 2022 permettra la création de 5 000 emplois pour une livraison prévue en 2030.

Concernant **les transports urbains**, 2020 est une année marquée par des investissements importants et un engagement de marchés conséquents : M3-CLB, patrimoine bâtiment, rénovation des systèmes, renouvellement du matériel roulant, et une innovation majeure avec la mise en service du téléphérique.

- **3^e ligne de métro – Liaison Aéroport Express - Connexion Ligne B**

La 3^e ligne de métro desservira les grands pôles d'emplois du territoire, soit 200 000 emplois, ainsi que le territoire périurbain situé au nord qui attire toujours plus de nouveaux habitants. Ce projet est un axe majeur de la mutation urbaine.

Une enveloppe de 2,9 Md€ qui sera engagée progressivement au cours des 5 prochaines années (notification des marchés) concernant plus d'une centaine d'entreprises, sous-traitance comprise. Un projet structurant à inscrire dans les plans de relance État et Europe (Résolution 9-0158/2020)

En 2020, un budget de 40 M€ sera mobilisé pour assurer les réalisations suivantes : études, acquisitions foncières, travaux de dévoiement de réseaux, attribution du marché ensemble décalé à la fin 2020 (ce marché est estimé à plus de 800 M€)

- **Téléo** – Téléphérique urbain qui desservira 3 pôles majeurs, générateurs de déplacement et d'emploi : l'Oncopole, l'Université Paul Sabatier et le CHU de Toulouse en 10 minutes seulement au lieu de 30 minutes en voiture. Ces 3 sites majeurs seront ainsi connectés au réseau de transports urbains : 26,5 M€ en 2020

- **Réseau et matériel roulant** – Linéo 10, Linéo 11 et ceinture Sud pour un total de 4,8 M€ ; acquisition bus : 13,6 M€ en 2020 (45 bus GNV Iveco – site d’Annonay) ; acquisition rames VAL : 20 M€ en 2020, études réalisées en partie par l’agence de Siemens basée à Toulouse.

Toulouse Aerospace – Aménagement dans le quartier Montaudran, d’un éco-quartier avec Oppidea, lieu de vie, de travail, de culture et de loisirs, à 5 minutes de la zone d’activité et du bassin d’emplois de Labège et à proximité du complexe scientifique de Rangueil et ses campus prestigieux (Université Paul-Sabatier, INSA, ISAE, ENAC...). Financé par la Métropole à hauteur de 80 M€ (20 M€ en 2020), par la Région Occitanie et l’État ce projet a débuté en 2015 et se poursuit avec des travaux de voiries en 2019-2020. Le quartier sera desservi par la 3^e ligne de métro en 2025.

Une mise en œuvre structurée avec des actions rapides et concrètes pour une relance progressive

Le renforcement du « Small Business Act » pour soutenir les petits acteurs locaux

Signée dès septembre 2014, la charte des marchés publics, Small Business Act (SBA), commune à Toulouse Métropole, la Mairie de Toulouse et leurs opérateurs partenaires, s’est imposée bien avant la crise du Covid dans la vie économique du territoire, comme un accélérateur de croissance et un levier pour le développement économique des PME, au service de l’emploi local.

Les derniers bilans de cette initiative démontrent des progrès significatifs : c’est ainsi plus de 60% du montant des achats qui est consacré à des entreprises implantées à Toulouse Métropole. Ce chiffre atteint plus de 70% à l’échelle de la Haute-Garonne et 80% à l’échelle de la Région Occitanie.

La crise sanitaire et ses conséquences dévastatrices pour l’économie ont mis en évidence la robustesse des objectifs et des actions du Small Business Act pour répondre aux enjeux de sauvegarde et de relance de l’activité.

Le SBA accélère le volume et le déblocage sans garantie des avances de trésorerie versées aux entreprises titulaires de marchés publics. Dans le cadre de la crise sanitaire, l’assouplissement des conditions de versement a été encore accentué puisque Toulouse Métropole prévoit le versement systématique de 40 % d’avances sans constitution de garantie à première demande pour tous les projets en cours au moment de la crise sanitaire. Par ailleurs, le SBA a permis une réduction très significative des délais de paiement, désormais portés à 17 jours, ce qui constitue une mesure très positive pour la trésorerie des entreprises.

Le SBA a également contribué à améliorer les clauses sociales inscrites dans les marchés publics et ainsi à favoriser l’insertion par la commande publique des personnes en difficulté face au marché de l’emploi. Dans le contexte d’après Covid, ce travail d’insertion doit être non seulement maintenu mais aussi conforté car il constitue un amortisseur de crise non négligeable.

Enfin, de nombreuses actions menées pour faciliter le quotidien des entreprises dans le cadre du SBA (aide à la dématérialisation, rencontres fournisseurs, sourcing permettant d’identifier l’offre locale etc.) doivent plus que jamais être poursuivies : elles sont des gages d’une reprise accélérée de l’activité par la commande publique pour les entreprises de toutes tailles qui souhaitent y répondre. Par exemple, de nouvelles rencontres fournisseurs vont être organisées afin de renforcer encore l’adéquation des besoins de la collectivité avec les offres et les capacités des entreprises locales.

Dans le contexte actuel, il convient d’aller encore plus loin dans la sollicitation d’acteurs locaux de petites tailles, associations et organismes d’insertion. Cela se traduira concrètement par :

- Un travail toujours plus fin en matière d’expression des besoins de la collectivité et de stratégie d’achats : améliorer la planification des besoins dans le temps, travailler la segmentation des marchés pour des réponses au plus près des besoins (allotissements à définir au mieux, groupements d’entreprises à favoriser...).
- Un accès à la commande publique facilité pour des acteurs proposant des modèles économiques durables et innovants (associations, organismes d’insertion, start-up...). La collectivité pourra conclure des marchés réservés

(pour les marchés qui le permettent), et la contractualisation avec des start-ups se fera en coordination avec certains critères de développement économique (poursuite des expérimentations sur des faibles montants d'achats à l'image de celles conduites pour la navette autonome ou les « urban canopées », et passage à grande échelle avec le recours aux marchés innovants, comme cela a été le cas pour le chatbot, entre autres).

L'identification de projets activables rapidement pour les entreprises

Le travail de recensement des projets dans l'ensemble des Directions a permis d'identifier des sujets prioritaires pour Toulouse Métropole, activables rapidement pour répondre au besoin des entreprises. Ont été définis comme prioritaires les projets répondant aux critères suivants et inscrits dans le cadre de la PPI :

- Projets jusqu'alors suspendus pour des raisons sanitaires (par exemple, les travaux d'infrastructures de voirie comme ceux de la LINEO 10 ou la réhabilitation des parkings moteurs de Montaudran),
- Projets dont l'ensemble des pièces techniques, administratives et financières sont prêtes,
- Projets simples à monter et faciles à allotir (<40 K€, MAPA, marchés innovants...)
- Projets couverts par des marchés à bons de commandes renouvelables. Si l'enveloppe initialement prévue pour ces marchés devait être dépassée pour des raisons opérationnelles, ils seront systématiquement compensés par des MAPA.
- Projets faisant intervenir les secteurs / petites entreprises les plus vulnérables,
- Projets programmables rapidement (par exemple, les études préalables au lancement de nouveaux projets, les marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou les marchés de maîtrise d'œuvre : maîtrises d'œuvre du technocentre d'Atlanta, des ateliers du théâtre du Capitole, des ateliers mécaniques de Colomiers ou du spatioport de la Cité de l'Espace)

Viendront dans un second temps des projets répondant aux critères suivants (PPI et hors PPI) :

- Projets dont les pièces techniques, administratives et financières sont en cours d'élaboration (par exemple, les travaux d'aménagement des espaces publics du quartier Eisenhower),
- Projets nécessitant des arbitrages entre plusieurs donneurs d'ordres, notamment les groupements de commandes qu'ils soient avec les communes membres de la Métropole ou d'autres acheteurs publics,
- Projets avec très gros investissements (par exemple les projets LGV ou encore 3^e ligne de métro portés par Tisséo)

Des projets adressés aux entreprises de façon progressive

Dans l'objectif de relancer l'écosystème d'entreprises, le flux continu d'opérations et de commandes peut se schématiser en trois grandes étapes d'investissement progressives pour répondre à l'immédiateté mais également assurer un carnet de commandes sur le long terme. Ces étapes sont en accord avec les critères de priorités établis ci-dessus.

Première étape entre aujourd'hui et juillet 2020 : Une « **garantie aux entreprises** » qui représentera un flux continu d'opérations, de commandes et de subventions à hauteur de **50 M€ d'investissements engagés dont 10 M€ au titre de la relance**.

- Suivi des projets déjà redémarrés, opérations à relancer en mobilisant les équipes de la collectivité chargées du suivi de ces projets, ainsi que les maîtres d'œuvre. Également, lancement des autres opérations initialement planifiées, en respectant les conditions sanitaires requises,

- Des marchés déjà publiés, en cours de publication ou dont la publication a été accélérée, pour lesquels les offres des entreprises restent à analyser afin de choisir les attributaires, de notifier sans tarder les contrats et de démarrer l'exécution des travaux ou des prestations (par exemple, les travaux d'assainissement du boulevard des Récollets),
- Des nouveaux marchés qui n'étaient jusqu'alors pas prévus mais dont les pièces techniques, administratives, financières sont prêtes et les règles de publication sont simples et l'attribution est rapide (par exemple, les petits travaux de bâtiment : réfection de toitures ou de façades...)

Deuxième étape de juillet à septembre 2020 : Un « **renfort aux entreprises** » qui représentera un flux continu d'opérations, de commandes et de subventions à hauteur de **150 M€ d'investissements complémentaires engagés dont 40 M€ au titre de la relance.**

- Passation des marchés inscrits dans la loi programmatique 2020 initiale et non modifiés, renouvellement de certains marchés récurrents,
- Activation des marchés dont les opérations initialement prévues en 2021 ont été anticipées en raison de la crise sanitaire et qui ont fait l'objet d'une revue de PPI (opérations d'aménagement du Grand parc Garonne, opérations diverses sur les déplacements et la voirie, les moyens de mobilité ou encore l'entretien des bâtiments),
- Des nouveaux marchés qui n'étaient jusqu'alors pas prévus et qui n'ont pas pu être adressés dans l'étape 1 en raison de leur complexité (pièces techniques, administratives et financières non prêtes, besoins d'arbitrages, capacités techniques à suivre non suffisantes). Notamment sur de nouvelles infrastructures routières, des pistes cyclables nouvelles et en complément d'un programme de développement déjà ambitieux.

Troisième étape en fin d'année et début 2021 : Un « **nouvel élan aux entreprises** » qui représentera un flux continu d'opérations, de commandes et de subventions à hauteur de **125 M€ d'investissements complémentaires engagés (Trimestre 4 - 2020)**

- Lancement de projets structurants qui devront faire l'objet d'un arbitrage beaucoup plus lourd après les élections, en se basant sur les grandes orientations post-Covid qui auront été intégrées dans la cadre de la préparation de la PPI 2021-2026.

Des impacts économiques immédiats pour faire rebondir les entreprises à court terme, tout en préparant la reconfiguration à venir du territoire

Ce Plan de Relance via l'investissement public permettra de répondre aux besoins des entreprises sur différents horizons de temps :

- À court terme et dans la continuité du plan d'urgence pour répondre au besoin de trésorerie, l'investissement public complètera ce besoin de liquidités via l'alimentation rapide du carnet de commandes des artisans / TPE / PME (possibilités de déblocage des avances jusqu'à 60 % sans constitution de garantie à première demande, adaptabilité des procédures, prolongement de certains marchés, mobilisation des délégataires de services publics),
- À moyen terme pour alimenter de façon progressive et dans la durée le carnet de commandes, Toulouse Métropole renforcera la visibilité sur ses marchés, afin que les fournisseurs puissent prévoir leurs recrutements et maintenir leurs investissements (communication en capitalisant sur le fichier programmatique des marchés, engagement sur des tranches fermes...),
- À long terme pour permettre aux acteurs locaux de se positionner et / ou de s'associer pour des projets de grande envergure complexes à mettre en œuvre (segmentation en différents lots de toutes tailles, visibilité sur les différents jalons...)

**Un cadencement des projets
en marchés sur plusieurs mois**

Une première étape de « **garantie aux entreprises** » représentant **50 M€ d'investissements engagés dont 10 M€ au titre de la relance** avec un début d'exécution des opérations **entre aujourd'hui et juillet 2020**. Ce sont au total entre **50 et 100 marchés qui seront attribués d'ici juillet 2020** :

- Règlement à solder sur les opérations qui ont repris,
- Exécution des marchés déjà publiés ou en cours de publication ou dont la publication a été accélérée et dont l'attribution sera réalisée en juin 2020 au plus tard,
- Exécution des nouveaux marchés avec procédures rapides (3 devis, décrets d'innovation...) dont l'attribution sera réalisée en juin 2020 au plus tard.

Une deuxième étape de « **renfort aux entreprises** » représentant **150 M€ d'investissements complémentaires engagés dont 40 M€ au titre de la relance** avec un début d'exécution des opérations **à partir de septembre 2020**. Ce sont au total entre **100 et 200 marchés qui seront attribués d'ici septembre 2020**.

Une troisième étape de « **nouvel élan aux entreprises** » représentant **125 M€ d'investissements complémentaires engagés** avec un début d'exécution des opérations **sur le trimestre 4 - 2020 et début 2021**.

**Des initiatives et résultats
suivis au plus haut niveau,
et partagés collectivement**

L'ensemble de ces actions relatives au Plan de Relance fera l'objet d'un suivi périodique mensuel avec la production d'indicateurs spécifiques (% des marchés attribués, application des garanties financières, nombre et typologie d'entreprises travaillant avec la collectivité...) pour garantir la bonne tenue des objectifs et communiquer en toute transparence auprès des différents acteurs économiques.

Pour répondre au besoin de visibilité des entreprises sur le détail des opérations à venir, **une communication est également prévue sur l'ensemble de la programmation pour les 3^e et 4^e trimestres, courant du mois de juillet 2020**.

PARTIE 2



TOULOUSE MÉTROPOLE ACCÉLÈRE SA TRANSITION ET SOUTIEN LA COMPÉTITIVITÉ DE SES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELS

Jusqu'ici le territoire a bénéficié d'une croissance démographique et économique forte poussée notamment par la dynamique de la filière aéronautique et des systèmes embarqués portée notamment par la réussite commerciale et industrielle d'AIRBUS et de sa supply chain. Celle-ci est aujourd'hui probablement la plus touchée par la crise avec des perspectives de reprise qu'il est, à ce stade, impossible d'estimer précisément tant en termes d'ampleur (emplois) que de calendrier. D'une crise pandémique, nous avons basculé vers une crise économique qui nous oblige à revisiter nos modèles de développement dans tous les domaines de la vie collective.

Outre la réponse de la Métropole par le maintien et l'accroissement de ses investissements présentés dans le premier chapitre, Toulouse Métropole souhaite accompagner la reprise des acteurs économiques dans la période d'incertitude qui s'ouvre, au plus près de leurs besoins, pour tous les secteurs d'activités impactés et chaque fois que Toulouse Métropole peut être un partenaire qui facilite, accompagne, restructure et investit, dans le respect de ses prérogatives et de la nécessaire coopération avec ses partenaires institutionnels. La situation du secteur aéronautique et de ses sous-traitants, au cœur du modèle industriel toulousain, bénéficiera de toute notre attention dans les diverses actions proposées tant sur le plan de la compétitivité que des opportunités de diversification.

Les citoyens se sont beaucoup exprimés pendant cette période de confinement comme l'atteste la consultation citoyenne « le Jour d'après » initiée au niveau national et parue le 13 mai dernier. C'est dans ce même esprit que Toulouse Métropole a lancé la concertation intitulée « Conférence économique territoriale » ponctuée par 2 événements de débat à distance. Le dispositif participatif exceptionnel, reposant sur l'outil de visioconférence Zoom couplé à la plateforme de concertation Colidée, a permis d'impliquer tous les acteurs stratégiques, de partager et d'échanger avec eux dans un espace immatériel de confiance, de stimuler leur intelligence collective et d'enregistrer toutes leurs propositions. Cette large et active participation a fait émerger 200 contributions, pour la plupart convergentes avec la réflexion métropolitaine qui a fondé chacune des initiatives économiques, sociales et sectorielles retenues dans cette Partie 2.

Une certitude demeure : les compétences et les ressources du territoire sont présentes et fortes. Elles fondent la force de notre modèle métropolitain industriel. C'est tout le sens de ce Plan de Relance pour l'Emploi que de s'appuyer sur nos actifs humains et la force de notre système d'enseignement supérieur, académique et de recherche atouts considérables de notre territoire pour soutenir une reprise rapide articulée autour de ce qui fait l'ADN de notre territoire.

Pour cela, deux perspectives tracent la voie d'une reprise durable : **la transition écologique et énergétique** d'une part qui s'impose comme un impératif à tous et **la transition numérique** qui, outre les infrastructures sur lesquelles elle s'appuie, permet aujourd'hui d'envisager d'autres modes d'organisation du travail plus résilients, plus fluides et mieux adaptés à la période d'incertitude qui s'engage.

La Métropole, par ses compétences et ses ressources, se place au cœur de ces enjeux. C'est pourquoi, l'ensemble des directions de la Métropole s'engagent, dans le train de mesures qui composent cette partie, pour agir sans délai, en veillant systématiquement à :

- **MOBILISER et CONCERTER** les acteurs de l'écosystème et notamment les citoyens et les acteurs de l'innovation sociale pour que chacune des mesures de relance ait un ancrage économique et social, au service d'une ville plus inclusive et sociale,
- **INNOVER** dans son fonctionnement et ses modes de collaboration avec les acteurs économiques au service de la relance métropolitaine,
- **FACILITER** les procédures et l'organisation du travail avec les entreprises notamment via le numérique,
- **ACCOMPAGNER** les acteurs économiques des différents secteurs d'activités face aux mutations à venir, et ce, en étroite articulation avec l'État et la Région.

Toulouse Métropole était déjà engagée dans cette voie et identifiée au plan national et européen. Il est proposé d'accélérer, d'amplifier et de massifier aujourd'hui

pour favoriser un « ancrage économique » plus fort et en fournissant un appui face à une crise économique sans précédent à Toulouse grâce à des actions ciblées et concrètes. Celles-ci se scindent en deux grandes catégories : des actions d'investissements directs et des actions d'appui ou de soutien pour créer les conditions favorables d'une reprise de l'activité.

Cette seconde partie du Plan de Relance est structurée autour de **10 thématiques et 58 actions** qui sont à toutes liées par une perspective globale et spécifique dans leurs enjeux sectoriels. Pour autant, plusieurs orientations transversales et vitales pour notre territoire ont guidé la réflexion pour faire de la préservation et du maintien de l'emploi et des compétences la finalité première de ce Plan de Relance pour l'Emploi. Parmi celles-ci, il est important d'en rappeler quelques-unes :

- La consolidation, restructuration et relocalisation de nos activités et compétences industrielles considérées comme stratégiques (aéronautique, santé, numérique, tourisme, culture). Cette relocalisation s'effectuera bien évidemment en étroite collaboration avec les territoires à même d'accueillir ces activités et les entreprises.
- La transition écologique qui concerne par définition de nombreux domaines, mais il convient sans nul doute de prioriser certains d'entre eux, notamment ceux qui sont générateurs d'emplois, de préférence non délocalisables, et dont les effets sont particulièrement bénéfiques du point de vue de cette nécessaire transition. La rénovation énergétique des bâtiments sera à ce titre privilégiée, car dense en emplois, et avec des effets bénéfiques importants sur la consommation d'énergie.
- Face à la crise, Toulouse Métropole a fait la preuve de sa capacité à rassembler avec pragmatisme une diversité d'acteurs de santé (hôpital public, cliniques privées, médecine de ville, EHPAD, laboratoires...) pour que soient déployées des solutions rapides, efficaces et opérationnelles. Initier une nouvelle impulsion territoriale dans le domaine de la santé à travers le Campus santé du futur Oncopole permettra ainsi d'investir

davantage sur le lien entre environnement et santé.

- Toulouse Métropole a également démontré sa capacité à assumer de fait un rôle d'autorité organisatrice permettant de soutenir au plus près du terrain, un ensemble d'initiatives et de compétences (logement, insertion, éducation, secteur de l'économie sociale et solidaire, politique de la ville, monde associatif...) qui ont permis de construire la résilience sociale face à l'épidémie. Favoriser le développement d'une économie circulaire avec l'implication des acteurs de l'ESS, afin de changer nos modes de production et de consommation et atténuer le recours aux matières premières est donc un axe majeur du Plan.
- L'accroissement de la mobilité durable, avec une priorisation et une accélération des investissements en faveur de la modernisation des transports publics, l'aménagement de pistes cyclables et d'itinéraires piétonniers, le développement de nouveaux services et d'infrastructures de mobilités (VILAGIL) et l'amélioration de la desserte des zones d'activités du territoire.
- L'accélération des projets urbains portés par la Métropole qui constituent un effet de levier fort et réaliste économiquement pour soutenir l'activité et diminuer les impacts socio-économiques de la crise sanitaire.

Chacune des actions présentées ci-après sera lancée immédiatement et s'inscrit dans une perspective d'impact de court à moyen termes. Il est possible d'aller vite aujourd'hui tout simplement parce que chacune de ces actions s'inscrit dans un des grands programmes de la Métropole initiés avant la crise mais dont les priorités ont été revisitées à l'aune des urgences et des attentes exprimées qui ont présidées à l'élaboration de ce Plan de Relance pour l'Emploi.



Toulouse Métropole se transforme et mobilise son programme d'innovation au service de la relance

En mobilisant l'écosystème d'innovation toulousain, la Métropole vise un double objectif : s'appuyer sur le levier de l'innovation pour expérimenter puis déployer des réponses inédites aux défis nouveaux qui se présentent et dans le même temps saisir tout le potentiel de la transformation digitale des organisations pour faire basculer la Métropole vers une administration agile et réactive. Ces engagements s'inscrivent dans le cadre de la démarche « Ville durable et innovante » lancée par la Métropole et prennent une acuité plus forte avec la crise que nous traversons. La Métropole, à la faveur du présent Plan de Relance, accélère ses investissements dans cette voie et organise le dialogue et la coopération avec son écosystème pour rapidement mettre en œuvre de nouveaux services susceptibles de faciliter la relance.



Lancement d'un appel à la mobilisation des acteurs de l'écosystème (entreprises, clusters, acteurs de l'innovation sociale)

Action 1 : un premier Challenge à l'innovation dès juin 2020, sur les thématiques clés et en plus d'un programme d'accélération à l'innovation

Toulouse Métropole est engagé dans la mise en œuvre d'un programme annuel dédié (doté de près d'un million d'euros par an), au service de toutes les directions métiers de la Métropole, pour accélérer, amplifier ou amorcer des projets ou programmes d'investissement à grande échelle (de l'expérimentation au déploiement à grande échelle). En 2020, le programme sera dédié à l'accélération de projets structurants dans tous les domaines d'activités qui présenteront des projets pertinents au service de la relance.

Il est prévu en outre d'activer dès l'été 2020 un programme complémentaire pour lancer une série de challenges d'innovation visant à mobiliser les entreprises proposant des solutions innovantes pour répondre à des besoins identifiés pendant la crise sanitaire et afin d'accélérer la sortie de crise. Il s'agit de faire appel aux innovations sociales, technologiques, d'usages afin de répondre aux thématiques de la Ville.

Dès juillet 2020, plusieurs thématiques seront proposées autour de thèmes comme : se nourrir dans la Ville du quart d'heure, l'inclusion numérique, la cybersécurité, la chaîne de santé médecine de ville, solutions innovantes « mesures barrières » post COVID, les technologies du spatial au service de la ville durable et résiliente, ainsi que le Retour à la mobilité dans le contexte de déconfinement.

Un point de contact permanent « Ville durable et innovante » sera mis en place avec les entreprises, pour accueillir et co-construire leurs projets.

Pour rendre plus visible ces projets et acteurs de l'écosystème, Toulouse Métropole pourra mettre en place une plateforme projets pour s'ouvrir aux initiatives lancées par des entreprises locales.

Démarrage 2020	2020
Total	600 k€



Mise en place dès l'été de modalités de dialogue avec les acteurs économiques et les citoyens



Action 2 : Organisation de plusieurs consultations auprès des acteurs économiques et sociaux

Pas d'innovation sans un dialogue approfondi avec l'ensemble du corps social. Toulouse Métropole lance dès à présent plusieurs canaux de dialogue, de consultations et de concertation sur le territoire :

- Des entretiens d'acteurs dans un premier temps pour un éclairage grand angle sur les enjeux et préoccupations pour une ville de demain, post COVID, recueillis auprès de groupes de réflexion et experts européens (Eurocities, villes partenaires), nationaux (Think Tank, services État, Efficacity, urbanistes, experts en agriculture urbaine etc.) et d'un panel d'acteurs représentatifs en région.
- Organisation d'une e-consultation auprès des Toulousains pour recueillir leurs propositions pour une Ville durable et innovante, sociale et résiliente.

Le montant de cette action est estimé à 70 000 euros en 2020.



Accélération du programme de transformation numérique de la Métropole

La transformation des pratiques numériques de Toulouse Métropole est devenue un impératif pour permettre à la fois d'affronter sans dégradation de services toute nouvelle crise et de capitaliser sur les nouvelles pratiques de travail qui se sont avérées pertinentes.

Afin de permettre aux agents de pouvoir accéder aux ressources informatiques sur leurs missions essentielles depuis l'extérieur de la collectivité, de faciliter le travail collaboratif massif pour accélérer le traitement et la réactivité de la collectivité, de garantir la sécurité informatique entre autres des flux entrants et sortants vers le système d'informations public, il est essentiel de déployer massivement des outils collaboratifs sécurisés et de moderniser et renforcer sensiblement les infrastructures de la Métropole pour mettre au service des Toulousains une administration moderne et efficiente.

Action 3 : Engager immédiatement les investissements nécessaires au déploiement massif d'outils collaboratifs sécurisés et de travail à distance au sein de la Métropole

Il s'agit dans le cadre de cette action de déployer un outil de visioconférence pour l'ensemble des agents de la collectivité (soit environ 9 000 postes de travail) qui permette des échanges à distance sans contrainte de localisation, de déployer des outils collaboratifs pour le partage d'applications entre agents quel que soit leur lieu de travail et enfin de généraliser la mobilité au travail en dotant la grande majorité des agents de postes informatiques portables.

Il est proposé d'accélérer les investissements nécessaires dès cette année, estimés au total à plus de 3 M€. Il conviendra en outre de compléter ces investissements avec l'ensemble des mesures et des outils nécessaires pour assurer la sécurité des échanges et prévenir les actes de cybercriminalité qui se multiplient afin de protéger le SI de la Métropole.

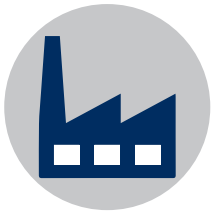
Le montant de cette action est estimé à 1,5 M€ dès 2020, incluant tous les aspects de cybersécurité.

Action 4 : Renforcer et moderniser les infrastructures numériques de la Métropole

Le développement de nouveaux services numériques et le basculement massif des usages vers le digital que ce soit pour l'organisation interne ou les téléservices aux usagers (procédures dématérialisées, signature électronique...) nécessitent d'augmenter significativement les capacités d'hébergement numérique et la modernisation du datacenter de la Métropole. De même, l'infrastructure du réseau des objets connectés nécessite d'être développé pour piloter à distance, en cas de contraintes sanitaires fortes, certaines fonctions urbaines essentielles.

Des juillet 2020, le lancement des premières études de couvertures bas débit seront lancées ainsi que l'acquisition des serveurs et du matériel nécessaires à l'augmentation capacitaire de la Métropole.

Le montant de cette action est estimé à 1 M€ dès 2020 correspondant à près de 40% des investissements nécessaires.



Toulouse Métropole prend toute sa part au maintien de son tissu industriel aéronautique moteur de notre développement

L'ensemble des secteurs de la production industrielle française est aujourd'hui affecté par la crise du COVID-19. Les industries subissent notamment la baisse de la demande mondiale associée à un ralentissement économique national. Le secteur aéronautique – secteur essentiel de l'économie toulousaine avec 90 000 emplois concernés- particulièrement impacté doit faire face aux restrictions de déplacements et fermeture des frontières. Les conséquences de la crise sur le secteur aéronautique concernent également l'ensemble des emplois indirects comme ceux des secteurs du digital et des biotechnologies. À ce titre, Toulouse Métropole agit en faveur d'un soutien exceptionnel à la filière aéronautique civile en complément du soutien de l'État et de la Région.

Pour préserver l'emploi, Toulouse Métropole participera et accélèrera la mise en œuvre de ses compétences, notamment celles que lui donnent la loi NOTRe en tant que chef de file en matière d'aides foncières et immobilières économiques et de renforcement des pépinières d'entreprise. Cela passe notamment par une sanctuarisation du foncier économique actuel et nouveau, pour l'immobilier d'entreprises, la création d'un outil de portage immobilier pour faire en sorte que les entreprises qui sortent de nos pépinières restent sur le territoire. Cet outil s'orientera en faveur de l'accompagnement d'entreprises sur des marchés immobiliers non matures. Enfin, Toulouse Métropole prévoit de participer à des fonds de capital-risque aux côtés, en concertation et en accord avec ses partenaires financiers et institutionnels (BPI, Banque des Territoires, Région Occitanie).

De même, Toulouse Métropole activera les contrats de réciprocité avec les territoires pour mobiliser toutes les ressources communes nécessaires afin de renforcer les actions.



Déployer de nouveaux outils pour financer la restructuration de notre tissu industriel afin de renforcer sa compétitivité

Action 5 : Abonder dès 2020 les fonds de soutien aux secteurs clés du tissu industriel local

Alors qu'elles ont dû massivement investir et embaucher ces dernières années pour tenir les hausses de cadences de production impulsées par les grands donneurs d'ordres, les entreprises du secteur aéronautique affrontent désormais une baisse de charge importante, en raison de la moindre demande en avions de la part des compagnies aériennes. Une baisse de régime qui promet en outre de durer plusieurs mois, si ce n'est plusieurs années. AIRBUS, qui alimente une grande partie de la filière en France, a notamment ramené sa production à 40% avec un impact sur toute la supply chain du territoire.

Un des enjeux est de maintenir l'installation sur le site de Jean Luc Lagardère (Aéroconstellation) une chaîne de l'A321XLR, avion qui semble démontrer sa pertinence dans le contexte actuel. Au regard de ces enjeux de souveraineté industrielle Toulouse Métropole est disposé à examiner attentivement avec AIRBUS les conditions d'accroissement de la compétitivité de ce site pour lui permettre de continuer à maintenir une base industrielle aéronautique forte et durable sur la métropole toulousaine et en Occitanie.

Pour répondre à cette crise l'État en lien avec le Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS) prépare un vaste plan de soutien à la filière s'appuyant sur la création de fonds suffisamment dimensionnés pour répondre aux besoins avec une unité de mesure en milliards.

Autre enjeu, le soutien et la relance pour les entreprises de santé est également un enjeu sectoriel fort pour le territoire toulousain.

Pour faire face à ces défis, Toulouse Métropole sera présente aux côtés de l'État, de la Région en soutenant les plans et fonds de soutien en préparation pour maintenir les compétences sur le sol métropolitain, soutenir la relance de l'industrie aéronautique et spatiale, participer au financement en capital des entreprises de santé innovantes ou en cours de réindustrialisation pour les entreprises positionnées sur les thérapies innovantes (nouveaux médicaments, dispositifs médicaux et diagnostics) et les innovations d'usage, aux services et à la nutrition santé comme c'est le cas avec le fonds GO4Med.



Pour compléter cet appui la Métropole envisage dans le cadre de la compétence en matière d'immobilier donnée aux métropoles par la loi NOTRe, de créer un fonds d'aide aux entreprises pour financer leur immobilier de commerces ou de locaux d'activité (charge importante pour les TPE principalement) via des subventions ou garanties d'emprunt. Jusqu'à aujourd'hui, la collectivité n'a pas mis en œuvre cette compétence donnée par la loi NOTRe. En outre, cela permettrait de favoriser la mixité habitat, commerce et activité dans les quartiers et de soutenir la création d'entreprises et les entreprises en difficulté.

La participation de Toulouse Métropole à divers fonds sectoriels dédiés - aéronautique, santé - sera envisagée en concertation avec les partenaires industriels, institutionnels et financiers. Le montant de ces diverses participations pourra atteindre 10 M€.

Action 6 : Exonération des loyers et charges des entreprises hébergées par la Métropole pour l'année 2020

Dans une perspective de soutenir à la fois les programmes de recherche et de développement et de trésorerie des entreprises, Toulouse Métropole a également décidé d'accorder une exonération sur les loyers et les charges des entreprises et organismes hébergés dans les pépinières, hôtels d'entreprises, B612 de Toulouse Métropole et celles accueillies par l'EPFL, à compter du 2^e trimestre 2020 et jusqu'à la fin de l'année (près de 4,4 millions d'euros).

Démarrage avril 2020	2020
Total	4,4 M€

Action 7 : Lancement d'une étude d'opportunité pour créer un fonds d'intervention en capital multisectoriel pour les entreprises industrielles du territoire

En complément des participations aux fonds IRDINOV2 et AELIS Innovation, l'objectif pour Toulouse Métropole est à travers la création d'un fonds multisectoriel, de travailler à la recapitalisation de PME en difficulté et de favoriser l'innovation à travers des entreprises à fort contenu de R&D notamment au niveau de la transition énergétique (bas carbone et énergie). Le fonds en concertation avec les partenaires financiers nationaux (BPI) et en accord avec les opérateurs institutionnels a donc vocation à accompagner les PME industrielles en besoin de capitalisation pour accompagner leur projet de développement et d'innovation. En effet, ce sont les entreprises de 10 à 200 personnes qui sont concernées avec des besoins en trésorerie et en investissement pour financer leur développement et accompagner les Chefs d'Entreprises à développer les budgets R&D pour accélérer la transition énergétique (bas carbone et énergie). Les tickets d'intervention en capital seront de l'ordre de 50 à 200 k€ en moyenne. Tous les secteurs d'activités sont concernés et la cible est la TPE -PME locale. La condition majeure de réussite est le projet de développement de l'entreprise. Pour sa constitution, il est nécessaire d'étudier sa faisabilité et les modalités d'association des financiers traditionnels des entreprises et organismes comme la banque des territoires, BPI, la Région Occitanie.

Démarrage juin 2020	2020
Total	Études faisabilité 100 k€ Études structuration 300 k€

Action 8 : Accélérer le déploiement de relais de croissance à travers le développement des activités souveraines soutenues par l'État et l'Europe sur notre territoire (Biomédicaments, Climat, Green-tech/Clean-Tech, Agri-Agro-Tech)

Afin de diversifier l'écosystème toulousain quatre études seront lancées pour concevoir des dossiers d'offres pour attirer les investissements dans 4 nouvelles filières à explorer : (I) Biomédicaments, (II) Climat (III) Green-tech/Clean-Tech et (IV) Agri-Agro-Tech.

Afin d'attirer des investisseurs dans la production de médicaments (de source chimique) et biomédicaments (de source biologique), une première étude sera menée pour croiser les facteurs productifs existants sur Toulouse à la fois dans le secteur de la santé et celui de l'industrie 4.0 pour que la ville ait une offre territoriale valorisante auprès de producteurs de médicaments. Une veille/lobbying auprès du Gouvernement français et des institutions d'attractivité nationale sera



parallèlement réalisée afin d'être au courant des projets de souveraineté nationale et d'attractions d'investissements qui peuvent sortir dans les mois prochains.

Chacune des études est estimée à 40 000 euros soit un total de 160 000 euros pour l'action en 2020.



Protéger et valoriser les compétences clé de nos principaux acteurs industriels

Toulouse doit être la ville qui facilite le travail. Toutes nos compétences territoriales doivent être mises en synergie à cette fin unique. Ces compétences deviennent nos moyens, plus nos objectifs. Nous devons dans l'attente accompagner les nouveaux décrochés et miser sur leurs compétences (recherche, innovation, production, services) en créant des liens structurants entre les parties prenantes.

Action 9 : Soutenir particulièrement les salons SIANE 2020 et Aeromart au MEETT, avec un espace Compétences

Pour impulser la dynamique de reprise et participer à la confiance collective, Toulouse Métropole organisera une grande convention d'affaires dans le cadre du SIANE et éventuellement en affichage 'inauguration'. Ce business meeting intégrera les donneurs d'ordres et acheteurs des grands comptes et fera la part belle aux innovations des entreprises des écosystèmes Toulouse Métropole. En jouant la carte de la fertilisation croisée public/privé, ce business meeting permettra également de décloisonner les secteurs d'activités, de donner de la visibilité au dynamisme économique de la métropole (au sens territoire) pour rayonner et fédérer les forces vives autour d'un objectif commun : donner un nouveau souffle aux relations clients/fournisseurs.

L'organisation de ces événements est estimée à 500 000 euros en 2020.

Action 10 : Anticiper et dynamiser la création de passerelles inter-entreprises pour faciliter la mutabilité des entreprises et leur diversification

Pour faire face à l'enjeu de maintien des compétences qui s'annonce sur la Métropole, l'ensemble des secteurs économiques (aéronautique-spatial, santé-biotechnologies, numérique...) notamment les TPE-PME et sous-traitants de 2, 3 et 4 étant impactés la Métropole va accompagner en coordination avec les représentants de ces secteurs (Pôles, Clusters) du territoire et/ou des territoires voisins, l'organisation de passerelles interentreprises, sorte d'échanges Métiers/Compétences pour identifier l'ADN commun en s'appuyant notamment sur le B612 **soutenu par les financements publics (Europe, État, Région, Département et Métropole) et privés**, lieu emblématique des ressources à valeur ajoutée, et qui peut devenir un lieu d'accueil, d'élaboration et de construction collectivement avec les citoyens des nouvelles orientations technologiques et industrielles et de notre nouvel ADN: un bureau d'études de la restructuration pour :

- Stimuler la mise en relation opérationnelle entre entreprises, compétences (métiers) et demandeurs permettra de la surmonter plus rapidement et efficacement ;
- S'appuyer sur les clusters du territoire Aerospace Valley, Eurobiomed et organiser des événements

La mise en place de cet outil de gestion est estimée à 100 000 euros en 2020.



Moderniser et Agir sur le foncier et l'immobilier industriels

Action 11 : Lancement d'un programme d'acquisition foncière de 65ha à fort effet de levier pour anticiper le développement des filières de demain

La pénurie d'offre foncière est un problème central pour le maintien et le développement des activités productives. Globalement, la demande de locaux d'activités reste dynamique sur la Métropole, mais elle est freinée par un manque d'opportunités foncières et un déficit d'offre neuve de qualité à la vente. Par ailleurs, la demande placée correspond à 1/3 de neuf le plus souvent dans des ZAE historiques mais aussi sur des ZAE éloignées par défaut d'offre.



Cette politique d'acquisition foncière se fera aussi par une révision du programme d'acquisition du foncier de l'EPFL. Les besoins fonciers du territoire sont de 40 ha/an pour les extensions et de 25 ha/an en renouvellement. Cela permettra de remailler le territoire par une offre diversifiée avec des secteurs en pression : Basso Cambo -Le Chapitre, au Nord : Toulouse Nord, Aucamville, Fenouillet, à l'est : Secteurs rocade, au Nord-Ouest : Beauzelle, Cornebarrieu, Aussonne, Campus Santé du futur Oncopole. En conclusion, la réalisation de ces espaces permettrait d'accueillir 4 000 à 5 000 salariés supplémentaires par an sur des secteurs d'activités que la crise du Covid 19 nous a faits redécouvrir : production / conditionnement /messagerie /logistique du dernier kilomètre.

Démarrage opérationnel en 2020	2020
Total	100 k€

Action 12 : Engager le plan de modernisation du parc immobilier des pépinières et hôtels d'entreprise de la Métropole

Le parc immobilier des pépinières de Toulouse Métropole est vieillissant. Son plan de modernisation répondra aux enjeux de transition énergétique, de promotion des énergies renouvelables et de valorisation d'innovations contribuant au développement de la compétitivité des entreprises locales. Cette modernisation permettra de renforcer l'attractivité de la Métropole par une offre moderne et diversifiée tout en démontrant la capacité de la Métropole à s'engager elle-même dans une politique de transition énergétique par l'exemple. À titre d'exemple, dans le cadre de la nouvelle impulsion donnée au Campus Santé du Futur-Oncopole et suite au départ annoncé du CNRS (ITAV), un nouveau positionnement du Centre Pierre Potier (CPP) sur 5 000m² a été défini avec l'ensemble des entreprises de la pépinière et en lien avec les acteurs de la Recherche, appelés à se réorganiser sur le site EFS.

Démarrage des études juin 2020 - travaux T3-2020	2020
Total	Études :100 k€ Travaux : 1M€

Action 13 : Lancement d'une étude d'opportunité sur un outil d'acquisition et de portage d'immobilier industriel

Les charges foncières et immobilières ont un coût élevé pour de jeunes entreprises en développement et les dirigeants n'ont pas les capacités financières pour apporter les garanties demandées par les établissements bancaires. Cela a pour conséquence, un retard dans le développement des entreprises. De plus la crise de la Covid 19 va engendrer une baisse d'activité importante pour un grand nombre d'entreprises. Face à ces enjeux, Toulouse Métropole propose de les aider en rachetant l'immobilier de l'entreprise et le leur relouer pour leur permettre de se relancer ultérieurement. L'intérêt d'un outil de portage immobilier porté par Toulouse Métropole est là encore d'accélérer la reprise de l'entreprise en lui apportant la trésorerie nécessaire à son redémarrage.

L'objectif est de créer un outil de portage pour aider au financement de l'immobilier que le marché ne peut pas absorber et dédié aux entreprises innovantes en sortie de pépinières. L'objectif est ainsi de développer une offre intermédiaire publique / privée qui serve d'effet levier pour accompagner les entrepreneurs dans leur parcours vers des entreprises matures en intervenant en prise de participations pour le compte de Toulouse Métropole sur des projets immobiliers stratégiques sur le plan du développement économique ou en intervention en lease back pour les entreprises en besoin de fonds de roulement en sortie de crise Covid 19. Toulouse Métropole est chef de file dans cette compétence (loi NOTRe) et lancera une étude d'opportunité sur la création de cet outil dès juin 2020.

Démarrage septembre 2020	2020	2021
Total	Études : 135 k€ (cofinancement avec la CDC)	3 à 5 M€ en capital (pour un effet de levier de 15 à 25 M€)



Action 14 : Développer Francazal : 1^{er} brique de référence en matière de structuration de la filière des mobilités multimodales, intelligentes et décarbonées

Inscrit dans la stratégie État-Région au CPER 2021-2027 comme un des principaux projets structurants des nouvelles mobilités, Francazal constitue une première brique de référence en matière de structuration de la filière des mobilités multimodales, intelligentes et décarbonées.

Toulouse Métropole est propriétaire foncier de plus de 38 hectares sur la partie sud de l'ancienne base aérienne 101 de Toulouse-Francazal et y développera dans le cadre du programme VILAGIL du PIA3 un centre d'expérimentation et de démonstration des mobilités terrestres et aériennes du futur, autonomes et décarbonées. L'aménagement de ce site, regroupera des investisseurs publics et privés afin de permettre la conception de solutions de transport intégrées et multimodales pour les trajets du quotidien de nos concitoyens. Les industriels pourront ainsi y trouver les ressources technologiques facilitant la conception de l'architecture des solutions de mobilités de demain : véhicule connecté et autonome, mobilité urbaine aérienne, technologies de données, développement des nouvelles énergies notamment dans le domaine de l'hydrogène. Les partenaires économiques et investisseurs, en s'appuyant notamment sur le soutien d'Aerospace Valley, pôle et le cluster Automotech (en continuité du rapport VACO) notamment bénéficieront ainsi d'une véritable pépinière de solutions d'avenir dans le domaine des mobilités, conçues et testées dans leurs différents processus avec les citoyens.

Démarrage juin 2020	2020	2021
Total (études et travaux de mise en chantier)	1 650 M€	1 650 M€



Toulouse Métropole soutient les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire à travers de nouvelles initiatives

Les entreprises de l'ESS, qui comptent 3 100 établissements employeurs soit 11 % des établissements employeurs locaux et 33 000 emplois sur le territoire (+ 8,4 % d'emplois en 10 ans), sont à la fois touchées de plein fouet par la crise sanitaire du Covid-19 et la crise économique qui en découle, et actrices de premier plan pour faire face à cette crise. Ne bénéficiant pas d'une action ciblée des chambres consulaires et caractérisées par un modèle économique complexe et hybride, elles ont des besoins spécifiques auxquels Toulouse Métropole peut répondre dans l'optique d'assurer leur relance économique voire leur survie et celle des emplois qu'elles portent, en complémentarité avec les mesures de la Région et de l'État. Ce travail sera conduit en lien avec les structures régionales qui pilotent le développement de ces acteurs sur le territoire.

Action 15 : Développer un appel à projets dédiés à l'ESS et à l'innovation sociale

Afin de soutenir les projets innovants des entreprises de l'ESS dans la relance de leurs activités, Toulouse Métropole propose la création un Prix et d'un Appel à projets ESS sur les trois thématiques du projet labellisé «Territoire French Impact», répondant aux grands enjeux de l'après crise du Covid-19 : inclusion économique et sociale, économie circulaire, alimentation durable.

Démarrage juin 2020	2020
Total	175 k€

Action 16 : Aider les entreprises de l'ESS dans leurs problématiques de trésorerie

Les entreprises de l'ESS partenaires et les porteurs de projets accompagnés par les dispositifs de Toulouse Métropole méritent une attention particulière pour maintenir et développer ces innovations sociales qui répondent aux enjeux du territoire et de garantir l'efficacité de l'intervention publique, au regard des investissements réalisés jusqu'alors. Ainsi, Toulouse Métropole propose plusieurs actions de soutien à la trésorerie des porteurs de projets et entreprises de l'ESS :

- Axe 1 : Exonération ciblée des loyers (locataires EPFL)
- Axe 2 : Apport en dotation du nouveau « prêt relève solidaire » (PRS) de France Active ;
- Axe 3 : Apport en dotation du nouveau « dispositif secours ESS » de l'État ;
- Axe 4 : Aide financière pour les porteurs de projets accompagnés par les dispositifs de TM.

Plus de 130 entreprises toulousaines pourraient être concernées par ces actions.

Démarrage juin 2020	2020
Total	472 k€

Action 17 : Accompagner les entreprises de l'ESS dans la relance

Soutenir les porteurs de projets et entreprises de l'ESS impactées voire menacées par la crise et qui contribuent à une Métropole innovante, durable et solidaire, par des actions d'accompagnement adaptées à leurs besoins actuels : bénéficier de conseils d'experts, réinventer les stratégies, travailler les plans de trésorerie, diversifier les sources de financement, développer les marchés, se regrouper avec d'autres entreprises, etc. Ainsi, Toulouse Métropole propose plusieurs actions pour soutenir les acteurs de l'ESS dans la relance.



- Axe 1. Soutien renforcé au Dispositif Local d'Accompagnement (DLA),
- Axe 2. Soutien exceptionnel pour la mise en place d'une cellule de conseil juridique destinée aux associations,
- Axe 3 : Création d'un programme de mécénat et de mentorat à destination des porteurs de projets et entreprises de l'ESS,
- Axe 4 : Création d'un programme complet de formation, d'accompagnement et de communication sur les campagnes de financement participatif des porteurs de projets et entreprises de l'ESS,
- Axe 5 : Accompagnement à la création de groupement d'entreprises ESS : renforcer la capacité des entreprises de l'ESS à se regrouper pour développer leurs activités et leurs marchés,

Plus de 580 entreprises toulousaines pourraient être concernées par ces mesures.

Démarrage juin 2020	2020
Total	110 k€

Action 18 : Créer une plateforme « le citoyen consom'acteur » opérationnelle dès 2020

Toulouse Métropole développera une plateforme numérique Smart City « Le citoyen consom'acteur » pour encourager à consommer « autrement » (consommation limitée / sobriété, locale / relocalisée, durable, éthique, équitable, solidaire) et relancer l'économie locale par la consommation locale. Cette plateforme peut ainsi contribuer à :

- Soutenir et relancer l'économie locale grâce à la consommation locale des citoyens et des entreprises ;
- Diriger les efforts vers les entreprises contribuant à une Métropole innovante, résiliente et inclusive.

Cette plateforme (site Web + appli Smartphone) rendra ainsi visible auprès du grand public l'offre innovante de biens et de services de proximité des entreprises en B2C au service d'une Métropole innovante, résiliente et inclusive.

Démarrage juin 2020	2020
Total	100 k€



Toulouse Métropole développe des solutions de mobilité post crise pour faciliter la reprise d'activité

L'évolution des usages de la mobilité courte et longue distance liée à la crise sanitaire et économique sera structurante pour l'ensemble des salariés et des entreprises de notre territoire. Dans une dynamique de transition écologique et sociale, Toulouse Métropole et TISSEO soutiennent le développement de la mobilité durable et accélèrent la mise en œuvre des plans de déplacement inter-entreprises sur les principales plaques économiques de notre territoire par des actions en faveur des mobilités douces et le développement de l'urbanisme dit « tactique » (aménagement de pistes cyclables, bornes électriques par exemple).

Cette logique s'inscrit pleinement dans la démarche portée par le gouvernement à travers la LOM et en partenariat avec l'État, la Région Occitanie et le Conseil départemental de la Haute-Garonne pour une vision prospective partagée des mobilités sur le long terme en particulier dans le développement des interfaces train-métro inscrites au CPER dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains sous maîtrise d'ouvrage TISSEO et du projet de développement de RER Métropolitain.

Le développement de la mobilité servicielle doit permettre de réduire la part des déplacements réalisés en autosolisme, et donc la congestion, les émissions de polluants et les gaz à effet de serre associés. L'objectif de Toulouse Métropole et ses satellites est de développer les alternatives servicielles, et les intégrer à l'aide d'une plateforme numérique unique de mobilité intégrée. En intégrant et prolongeant les expérimentations Commute et Eco-Mode à travers notamment le programme d'investissement VILAGIL, le développement de la mobilité servicielle contribuera au développement d'emplois de services (ex : location de vélo) et au maintien des activités de développement numérique.



Développer les mobilités servicielles en particulier pour faciliter l'accès aux zones d'emplois

Action 19 : Mise en place de stationnement vélo à proximité des polarités (écoles, commerces, institutions, bureaux, équipements publics, etc.) et au sein des résidences

Le déconfinement et le retour des flux de mobilité sur le territoire, laisse craindre un retour à un usage majoritaire des véhicules individuels motorisés. Pour accompagner ce retour à la mobilité au moyen de modes de transport plus vertueux, la collectivité encourage fortement l'usage des modes actifs (vélos et marche). Or, pour faciliter ce report modal, il convient en complément des actions d'aménagements et d'infrastructures portées par la collectivité, de faire émerger un ensemble de solutions/services, répondant aux besoins liés à la pratique et à l'usage de ces modes de déplacement.

C'est notamment le cas de la problématique du stationnement vélo à son domicile. Tous les habitants ne disposent pas de lieux adaptés et sécurisés, les dissuadant ainsi de s'équiper, alors mêmes que des aides à l'achat/location sont disponibles, tout particulièrement pour des vélos à assistance électrique dont la valeur suppose des modalités de stationnement adéquates. Sur le mode opératoire, la collectivité à travers le challenge innovation se placera dans une logique de régulation/facilitation, avec de possibles autorisations d'occupation du domaine public/redevances, proches de l'encadrement des services de trottinettes prévu dans la LOM. La dotation perçue par les lauréats à travers ce challenge pour cette phase de démonstrateur sur 6 mois, permettra ainsi de co-construire les solutions (amorçage).

Action 20 : Accélérer le déploiement des bornes de recharges électriques

Un des objectifs phares du projet VILAGIL vise la décarbonation du territoire au travers notamment d'un développement d'infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE), complémentaire au réseau Révéo et aux services de transports en commun existants. Ce nouveau réseau de bornes de charge électriques nommé « IRVE VILAGIL » a vocation à répondre aux attentes et besoins des territoires et des utilisateurs. Dans le cadre du Plan de relance, Toulouse Métropole propose l'accélération du déploiement des bornes de recharge électrique. La collectivité



passera ainsi d'une logique d'acheteur à une logique d'encadrement du dispositif, dans un souci de déploiement massif mais avec un principe d'équité de traitement du territoire et de cohérence avec le dispositif déployé ces dernières années.

L'action pour accélérer ce déploiement est estimée à 100 000 euros en 2020 et en 2021 et les investissements de déploiement de l'infrastructure seront intégrés au programme VILAGIL

Action 21 : Renforcer les capacités de logistique urbaine

La période de confinement a accru les besoins logistiques, et comme pour le télétravail, a probablement dû accélérer une tendance déjà amorcée depuis plusieurs années. Il s'agit donc de répondre aux besoins de développement de la logistique urbaine, et de répondre aux enjeux suivants : (I) décarboner le territoire ; (II) décongestionner le territoire ; (III) faire de Toulouse un territoire d'excellence, vitrine des nouvelles mobilités.

Pour ce faire dans le cadre du programme VILAGIL, Toulouse Métropole lance une étude en lien avec l'Université Paul Sabatier pour proposer des méthodes génériques d'optimisation pour répondre aux besoins de développement de la logistique urbaine.

La mesure est estimée à 117 000 euros en 2020.

Action 22 : Initier un programme d'investissements supplémentaires connexes aux secteurs privilégiés de développement urbain dans le cadre de l'urbanisme tactique

La Métropole a identifié, au travers du PLUi-H, des secteurs privilégiés de développement : il s'agit bien entendu des ZAC, mais aussi des secteurs de cohérence urbanisme/transport ou des secteurs d'OAP. Afin de faciliter l'émergence de projets de construction dans ces secteurs, les programmes d'investissement, en matière de voirie, de réseaux mais aussi d'équipements publics seront accélérés. Ponctuellement, des participations d'équipement pourront être envisagées dans les ZAC métropolitaines, pour activer la réalisation de travaux d'aménagement des espaces publics en les décorrélant des recettes de commercialisation. Ces participations pourront permettre, le cas échéant, de moduler les charges foncières de manière à soutenir l'activité de la construction, sans diminuer les exigences de la collectivité en matière de qualité des programmes proposés par la promotion.

D'ici l'été un mini appel à projet auprès des communes de TM permettra d'identifier les opérations pouvant être mises en œuvre rapidement dans le cadre de l'urbanisme tactique pour un budget de 10 M€.



Faciliter le télétravail par le déploiement d'infrastructures numériques

Action 23 : Renforcer l'offre de tiers lieux et étendre les possibilités du réseau numérique de la Métropole

Si les solutions précédentes ont vocation à apporter des solutions en matière d'offre de transport, que ce soit TC, électromobilité - l'approche proposée ici a plutôt pour vocation à traiter la demande. En effet, la crise a redéfini les modes de travail et de rencontres professionnelles. Parce que l'offre d'hébergement doit se territorialiser, Toulouse Métropole renforcera l'offre de tiers lieux en réponse à ces enjeux. Francazal et le Grand Matabiau sont des territoires majeurs du SOTE (Schéma Opérationnel des Territoires de l'Économie). Pour répondre à la crise du Covid 19 et limiter l'impact de la mobilité pour accompagner la relance économique, Toulouse Métropole accélérera donc leur développement avec sur Francazal, l'accueil d'activités en lien avec les systèmes intelligents terrestres et aéronautiques ainsi que les nouvelles productions d'énergie (hydrogène notamment) et sur le Grand Matabiau, l'accueil d'activités tertiaires ou de petites productions à proximité directe de la gare SNCF et du centre-ville. Le développement de ces capacités ne pourra se faire sans une accélération de la transition numérique du territoire. Plusieurs types de travaux sont envisagés : bouclage et de renforcement du maillage du réseau de fibre utilisé pour le pilotage des carrefours à feux (SLT), amélioration pour la commercialisation de ZEFIL et travaux de désaturation.

Démarrage juin 2020	2020
Total	1,5 M€ pour la SLT et le réseau fibre de la Métropole et 100 k€ pour l'accélération du SOTE



Toulouse Métropole accélère son programme de transition énergétique

Dans le cadre des mesures de relance, il est essentiel de développer la résilience et d'accélérer la transition énergétique et écologique. Les choix d'une relance économique locale doivent donc tenir compte d'impératifs écologiques et sociaux tout en s'inscrivant dans la continuité du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté en juin 2019. Ces axes de relance peuvent créer des emplois non délocalisables sur le territoire toulousain, réduire notre dépendance au pétrole, nos émissions de CO², améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie. Les initiatives métropolitaines seront complétées et renforcées par les appels à projets issus des priorités européennes affichées dans le Green Deal, notamment sur la rénovation énergétique des bâtiments. Plusieurs succès récents démontrent la capacité de la Métropole à saisir ces opportunités de financements européens.



Renforcer et accélérer **la transition énergétique des bâtiments**

Action 24 : Aide à la rénovation énergétique des logements sociaux et privés

La rénovation énergétique des bâtiments représente une opportunité de création d'emplois locaux non délocalisables. Toulouse Métropole propose ainsi une aide incluant les logements sociaux, les logements privés ainsi qu'un programme dédié pour les bâtiments publics de la collectivité. Ces actions permettront d'apporter de potentiels travaux à la fois aux grandes entreprises de BTP mais également aux TPE/PME. Dans le cadre du Plan de Relance, il est proposé d'élargir le public ayant accès aux aides existantes. Il est également proposé d'adosser à cette première proposition une seconde aide financière permettant de bonifier les projets exemplaires.

Démarrage 2020	2020	2021	2022	2023
Total	50 k€	2,31 M€	3,45 M€	4,72 M€

De plus, deux secteurs d'intervention majeurs seront renforcés :

- Le soutien à la réhabilitation du parc HLM

Toulouse Métropole finance depuis 2010 les opérations de réhabilitation énergétique du parc social, avec pour objectif la résorption des catégories les plus énergivores (E, F et G) au bénéfice de logements moins consommateurs (A et B). À ce titre, il est donc visé une augmentation de la subvention, qui passerait de 1 500 à 2 000 €/logement, ainsi qu'un objectif d'augmentation du volume de logement réhabilités, de 1 200 à 1 500 logements /an.

Démarrage 2020	2020	2021	2022	2023
Total	600 k€	1,2 M€	1,2 M€	1,2 M€

- Le soutien à la réhabilitation du parc privé

Le cadre réglementaire de la lutte contre la précarité énergétique est le programme lancé par l'État et géré par l'Anah « Habiter Mieux ». C'est un programme à vocation sociale qui vise des publics ciblés : propriétaires occupants modestes et très modestes, propriétaires bailleurs en loyers conventionnés, copropriétés fragiles ou en difficultés. Au titre de la rénovation énergétique de l'habitat privé, Toulouse Métropole a donc choisi d'intensifier son action en :



- Améliorant et rendant plus efficaces les dispositifs existants à destination des plus fragiles : majoration des aides accordées dans le cadre du PIG ; financement de l'AMO obligatoire dans le cadre d'Habiter Mieux Copropriété et en majorant la subvention Anah
- Massifiant la réhabilitation énergétique au travers de la mise en place d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) dans le cadre du programme européen I-HEROS. Cette plateforme permettra de répondre aux objectifs du PCAET avec une mise en synergie entre l'accompagnement des ménages, l'appui aux professionnels et la mobilisation des partenaires financiers.

Démarrage 2020	2020	2021	2022	2023
Investissement (Total)	200 k€	800 k€	1,5 M€	2,15 M€

Action 25 : Aide à l'installation de solutions photovoltaïques

Afin d'encourager la transition vers des énergies durables, Toulouse Métropole propose de créer une aide financière pour des projets d'installation de solutions photovoltaïques à hauteur de 25% du coût d'installation, non cumulable, à destination des particuliers comme des entreprises.

Démarrage 2021	2020	2021	2022	2023
Total	50 k€	1,25 M€	2,325 M€	3,475 M€



Développer des modes de transports moins émissifs

Action 26 : Aide à l'acquisition de vélos (classiques et électriques, vélos cargo avec ou sans assistance électrique) pour les particuliers et les professionnels

L'aide à l'acquisition de vélos de type classique, électrique, cargo, permettra une stimulation du tissu économique local (exemple start up Thirty one locale), une amélioration de la qualité de l'air et un impact positif sur la santé. S'il existe aujourd'hui une aide à l'acquisition des VAE, nous proposons d'élargir ce dispositif à d'autres technologies, comme l'a fait le Grand Lyon et de cibler un public plus large de particuliers mais également de professionnels.

Démarrage novembre 2020	2020
Total	200 k€ (déjà inscrits) dont 10 k€ de communication

Action 27 : Aide au remplacement, à l'acquisition ou au changement de motorisation de véhicules polluants pour des véhicules peu émissifs neufs ou d'occasion

Cette aide vise à accompagner les particuliers et les entreprises dans le renouvellement ou le changement de motorisation de leurs véhicules vers des technologies moins émissives. Dans le cadre de cette action et pour répondre à ces enjeux, Toulouse Métropole propose également le lancement en 2020 d'un appel à manifestation d'intérêt en lien avec Tisséo pour la rédaction d'une étude stratégique sur le développement de l'hydrogène sur le territoire.

Démarrage novembre 2020	2020	2021
Investissements (Aide)	300 k€ (déjà inscrits)	700 k€
Appel à projet hydrogène et carburants propres	100 k€	0



Favoriser les circuits courts et une alimentation durable

Action 28 : Accompagner financièrement les structures pour pérenniser les initiatives de vente directe dans le cadre de conventions de coopération technique et financière

Le partenariat avec les structures du monde agricole étant fondamental pour développer les circuits de proximité et accroître la résilience de notre territoire, Toulouse Métropole propose aux acteurs listés de conventionner et de contribuer financièrement, à leurs côtés, à des actions permettant de lever les différents obstacles couramment rencontrés dans le développement des circuits de proximité, en proposant un accompagnement à l'organisation individuelle des producteurs, à la logistique et/ou à la commercialisation.

Démarrage fin 2020	2020	2021
Total	20 k€	100 k€

Action 29 : Soutenir une production agricole alimentaire de qualité, de proximité et respectueuse de l'environnement

Afin de stimuler le tissu économique local et de lutter contre la précarité alimentaire, Toulouse Métropole soutient une production agricole de qualité, de proximité et respectueuse de l'environnement. Toulouse Métropole apporte ainsi un soutien financier aux projets agricoles portés par les communes pour financer la co-construction du projet, les acquisitions foncières, les travaux et l'acquisition de matériel qui permettraient de faciliter l'installation des agriculteurs.

Démarrage fin 2020	2020
Investissements	200 k€



Développer l'économie circulaire

Action 30 : Schéma de prescriptions en économie circulaire énergie positive pour la zone d'activité économique de Franczal et l'élargissement de la cartographie des flux pour les entreprises – action déjà engagée mais besoins complémentaires nécessaires

La Zone d'activité économique de Franczal de par sa thématique de développement « transports du futur » doit être la vitrine de l'économie de demain. Elle sera dans les choix d'aménagement, les modalités d'animations et d'accompagnement économique la vitrine des solutions en matière d'économie circulaire, de transition énergétique et écologique. Cette action complète l'action 13. La réalisation d'une étude pour l'élaboration du schéma de prescriptions nécessaires à l'aménagement et à la gestion de la zone d'activité économique de Franczal en économie circulaire et Énergie + sera lancée en 2020. L'objectif est de produire une zone où les flux nécessaires à l'activité circulent de manière optimale pour atteindre les objectifs de zone à énergie positive, à faible impact carbone. Une analyse des besoins et des flux entrants et sortants pour les activités guideront les choix d'aménagement de manière à optimiser les mutualisations interentreprises et réduire les externalités négatives.

Cette action viendra compléter celle déjà engagée - rédaction du marché en cours (budgété en 2020) notification prévue en octobre 2020 - et financée dans le cadre de la convention financière économie circulaire entre Toulouse Métropole, l'ADEME et la Région. Elle consiste en la réalisation massive de diagnostics des flux sur 1000 entreprises du territoire métropolitain pour identifier les potentiels de recyclage, de réutilisation, d'économies et de synergies entre les entreprises.



Démarrage début 2021	2020
Subventions – Cartographie ADEME	55 k€
Schéma de prescriptions en économie circulaire énergie positive pour la zone d'activité économique de Franczal – Banque des Territoires	45 k€
Total	100 k€

Action 31 : Subvention à la réparation de matériel

Toulouse Métropole accélère la mise en place d'une subvention à la réparation de matériel. Cette aide est dédiée à la réparation de matériel, d'équipements ou de biens manufacturés par des artisans (réseau des répar'acteurs porté par les Chambres des Métiers et de l'Artisanat). L'aide pourrait être de l'ordre 30 % du montant de la réparation avec un maximum de 100 € par réparation. Ce « Chèque répar'action » aurait pour effet de réduire la quantité de produits jetés, d'accompagner au changement de comportement dans l'acte d'achat et enfin apporterait un soutien à l'activité économique de l'artisanat de réparation.

La mise en place de cette action est estimée à 50 000 euros en 2020.

Action 32 : Actions de mutualisation de proximité : dispositif restaurateurs zéro déchet et déploiement d'un réseau de conciergerie de Zones

Le dispositif « restaurateurs zéro déchet » action d'accompagnement par la collectivité, des restaurateurs volontaires sur la Métropole, à réduire leur production de déchets à la source et ainsi réduire des coûts de traitements et de collecte à leur charge.

La mise en place de cette action est estimée à 45 000 euros par an pendant deux ans.

Toulouse Métropole propose également de la mutualiser les démarches collectives au sein des zones d'activité en créant un réseau de conciergerie.

La mise en place de cette action est estimée à 45 000 euros par an pendant deux ans.



Toulouse Métropole renforce immédiatement son action en faveur des acteurs du Tourisme

L'ensemble des actions de relance et de transition énoncées dans ce Plan participent à renforcer l'attractivité de Toulouse et son environnement à long terme que ce soit d'un point de vue sanitaire, environnemental ou économique. Cependant, la crise actuelle pourrait avoir des effets particulièrement impactant sur l'image de Toulouse : le déclinisme en matière économique ; l'impression d'une effervescence non maîtrisée en matière touristique ; et l'impression d'un anachronisme sur l'offre d'équipement en tourisme d'affaires. Pour renforcer l'attractivité et relancer le tourisme de Toulouse et son proche environnement, Toulouse Métropole propose une série d'actions ciblées répondant à l'urgence temporelle immédiate du secteur. Ces actions permettront notamment de sécuriser l'accès aux sites, de proposer de nouveaux produits numériques touristiques, d'assurer la formation et l'emploi face aux nouvelles contraintes sanitaires et d'accélérer les actions de marketing territorial.



Accroître l'attractivité et relancer le tourisme de loisir local à travers des actions de communication et de marketing territorial

Action 33 : Adapter les outils de communication aux évolutions actuelles

Cette action présente trois axes qui s'adressent chacun à des cibles différentes :

- *Axe 1 : Adapter des outils de communication (magazine tourisme, point d'accueil, visites guidées et pass tourisme) pour relancer le tourisme*

Ainsi, compte tenu des consignes sanitaires entraînant la réduction voire l'interruption de la diffusion de documentation "papier", les éditions « print » sont converties en éditions numériques. Le site internet de l'Office de tourisme est revu pour rassurer les visiteurs et mettre en avant les offres des prestataires locaux. Enfin, des mesures de protection sont mises en place sur le point d'accueil physique et des solutions sont proposées pour conseiller les visiteurs à distance.

La mesure est estimée à 10 000 euros en 2020 avec un démarrage opérationnel en juin 2020.

- *Axe 2 : Recentrer les actions de promotion d'abord sur le marché national puis espagnol, anglais et allemand en s'appuyant sur des dispositifs innovants*

Compte tenu des incertitudes sur les connexions aériennes et des bouleversements des "modes de consommation", les flux touristiques proviendront principalement des marchés limitrophes durant les deux prochaines années. La totalité des actions de promotion et de communication portera sur ces marchés de proximité en 2020 (Espagne, Allemagne, Suisse, Bénélux, Grande Bretagne). Les formats traditionnels (workshop, salons, démarchage) seront remplacés durant les prochaines mois par des webinars et des entretiens en "face à face numérique".

La mesure est estimée à 150 000 euros en 2020 et 350 000 en 2021 avec un démarrage opérationnel en juillet 2020.

- *Axe 3 : Développer des actions utiles à l'attractivité pour attirer les acteurs économiques*

Au-delà des actions court terme de campagnes destinées à créer un flux touristique grand Sud, une vaste campagne digitale (portée également par l'Agence d'Attractivité) pérennisée sur trois ans insistera sur la diversité et la richesse de l'écosystème toulousain tant en matière touristique qu'économique. Elle sera couplée à une action de prospection ciblée vers des unités de production des secteurs stratégiques comme la santé.

Le plan action tourisme régional est estimé à 300 000 euros en 2020 et en 2021. La campagne pour renforcer la notoriété de Toulouse est estimée à 700 000 euros en 2020 et en 2021.



Action 34 : "Toulousains, l'aventure est au coin de la rue" : Soutenir les prestataires touristiques locaux durant l'été 2020 par le biais d'un programme d'activités et d'offres tarifaires destinées aux habitants de la Métropole

La situation sanitaire va entraîner une augmentation du tourisme de proximité mais également un morcellement des vacances. Il est donc très probable que les résidents de la Métropole passeront plus de temps sur Toulouse cet été. Ce projet s'appuie sur deux actions :

- Un prix d'appel pour les Toulousains : Les habitants de la Métropole peuvent acheter une prestation touristique à un tarif standard de 5 euros qui représente approximativement 50% du prix public des prestations pré-citées.
- Un plan de communication : le message portera sur l'opportunité de redécouvrir le patrimoine, les trésors de la Métropole et que les aventures peuvent aussi se vivre « au coin de la rue ».

La mise en œuvre de ces actions donnera la chance aux Toulousains/ Métropolitains de (re)découvrir leur Métropole, de devenir des « touristes » dans leur propre ville en pratiquant des activités habituellement destinées aux visiteurs extérieurs, de vivre une aventure « au coin de la rue ».

La mise en place de cette action est estimée à 200 000 euros en 2020 avec un démarrage opérationnel en juin 2020.

Cette mesure sera complétée par la réalisation de « 100 km, 100 évènements sans risques pendant l'été ». Ces "micro évènements" seront répartis sur tout le territoire métropolitain pendant les mois de juillet et août 2020. L'action consiste à donner la possibilité aux associations culturelles de Toulouse Métropole de candidater pour proposer ces évènements sur l'espace public pendant l'été 2020.

La mesure est estimée à 150 000 euros en 2020 avec un démarrage opérationnel en juin 2020.

Action 35 : Créer une plateforme de formation et d'information au service des acteurs touristiques locaux

Les acteurs touristiques locaux attendent en ces temps difficiles des échanges réguliers avec les institutionnels et un appui en termes de formation. L'Office de tourisme doit jouer son rôle d'animateur du territoire en permettant, par le biais de cette plateforme des échanges également entre les socio professionnels. En collaboration avec la CCI, la mesure consiste à : (I) proposer aux acteurs touristiques locaux des sessions de formation en ligne pour adapter leurs offres aux nouvelles conditions sanitaires et à la demande des visiteurs (II) accompagner les acteurs touristiques locaux et leur personnel dans la labellisation de leurs sites ou activités, (III) intervenir également dans les centres de formations universitaires pour relayer les besoins des professionnels et (IV) centraliser l'ensemble des sessions de formation, les données de fréquentation et les analyses prospectives sur une seule et même plateforme numérique qui centralisera les échanges avec les acteurs touristiques locaux.

La mesure est estimée à 30 000 euros en 2020 avec un démarrage opérationnel en juin 2020 (plateforme en ligne à l'automne).



**Relancer le tourisme d'affaires
au plus vite**

Action 36 : Créer un fonds de soutien pour ancrer et attirer de nouveaux congrès

Afin de permettre à Toulouse d'attirer des congrès d'envergure et d'être plus agile dans le dispositif financier mis à la disposition des organisateurs, la création d'un fonds de soutien « congrès » est une solution. Ce fonds pourra être abondé par d'autres collectivités partenaires. La mise en œuvre de ce projet nécessite en amont une réflexion sur la structuration du fonds (aspects juridiques et contractuels, critères d'attribution, gouvernance etc.).

La mesure est estimée à 1 million d'euros en 2020 avec un démarrage opérationnel en juin 2020.



Toulouse soutient les commerces locaux

Pour soutenir les commerçants, Toulouse Métropole propose une série de mesures de court et moyen terme afin de les accompagner dans la reprise des activités.

Action 37 : Accompagner la réouverture des commerces : information, propositions et aides ponctuelles

La grande majorité des commerces a intégré la prise en compte des recommandations sanitaires dans le fonctionnement à venir des magasins. De grandes enseignes ont mis en place un vigile de façon à filtrer et réguler la clientèle présente simultanément dans les commerces.

La Mairie de Toulouse propose les actions suivantes :

- Mise en place d'un marquage informatif temporaire sur le trottoir sous forme d'adhésifs matérialisant la distance sociale nécessaire pour les personnes qui attendraient d'être servies à un comptoir de vente à emporter (possibilité pour la collectivité de fournir rubalise et adhésif);
- Extension temporaire d'exploitation des terrasses ;
- Installation de chalets ou de food truck par certains commerçants sur leur propre terrasse ou sur d'autres lieux afin de faciliter la vente à emporter et le « click and collect » ;
- Extension ponctuelle de zones de livraison à proximité des commerces pour le retrait d'achats ;

Action 38 : Lancer un dispositif de communication de grande envergure pour soutenir le commerce toulousain (pluri-média, digital) au moins de juin

Un dispositif de communication de grande envergure sera mis en place pour soutenir le commerce toulousain et relancer l'activité dès fin mai-début juin. Cette communication institutionnelle, sera mise en œuvre conjointement avec l'agence d'attractivité et les chambres consulaires dans le cadre du plan local d'actions (PLA), s'adressera à deux cibles : (I) en priorité le grand public, qui serait incité à se rendre dans les commerces (II) mais aussi les artisans et commerçants, tous secteurs d'activités confondus, pour les assurer du soutien et de l'engagement de la collectivité à leurs côtés. Cette campagne s'appuiera sur :

- Un dispositif pluri-media (affichage/presse/radio/digital) sur Toulouse et la Métropole ;
- Un dispositif 100% digital en géolocalisation, sur un périmètre de 1h30 autour de Toulouse ;
- En lien l'UMIH, « une communication touristique efficace et directement inspirée par les besoins et les demandes des professionnels du CHRD ».

Cette action nécessite un budget supplémentaire de 150 000 euros

Action 39 : Renforcer le dispositif de franchise de 3h de stationnement dans les parcs en ouvrage et envisager l'ouverture au public des parkings du Stadium et du Zénith

Dans les conditions actuelles, 3 jours sont accordés à l'année par les concessionnaires pour un coût de 25 000 euros par journée. Il pourrait être envisagé de prévoir 4 journées supplémentaires, soit sept au total pour 2020 (3 en juin-juillet, 2 en septembre et 2 en novembre-décembre).

Cette action nécessite un budget supplémentaire de 175 000 euros.

En complément, il est envisagé d'ouvrir au stationnement du public les parkings du Stadium et du Zénith les vendredis et samedis de 2020, dans la mesure où ces équipements resteraient fermés du fait des mesures sanitaires ou qu'il n'y ait pas de manifestations prévues.

Cette action nécessite un budget supplémentaire de 30 000 euros.



Action 40 : Maintenir des commerces et services de proximité au sein des « lieux » de proximité

À moyen terme, un des objectifs sera d'assurer le maintien des commerces et services de proximité au sein des centralités de proximité et pôles commerciaux. Cet objectif peut être en partie mis en œuvre par le renforcement et l'évolution du dispositif « Commerce Avenir », qui permet l'acquisition de murs commerciaux par préemption ou par négociation amiable dans les quartiers Arnaud Bernard, Pargaminières-Romiguières, Bayard-Belfort et dans 33 cœurs de quartier (portage EPFL). En parallèle, la mesure du droit de préemption communal sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux, en place règlementairement sur 44 polarités commerciales de la ville, n'a pas été mise en œuvre concrètement pour des raisons de coût. À titre de rappel, elle ne peut être portée par l'EPFL pour des questions juridiques, et ne peut donc être mise en œuvre que par la Mairie.

Dans le cadre de la relance, et après une analyse très circonstanciée, cette mesure sera activée, à travers la mise en place d'un budget annuel d'un million d'euros sur 3 ans.

Action 41 : Développer une market place pour promouvoir les produits de nos commerçants

Pour soutenir le commerce de proximité, Toulouse Métropole initie la mise en place d'une application et d'un site internet – « market place ». Cette market place aura pour objectif de dynamiser les différentes polarités commerciales en simplifiant le parcours usager des consommateurs. Elle permettra également de doter les commerçants du territoire d'une solution digitale performante pour accompagner et relancer l'économie locale.

Ce nouvel outil digital permettra de garder le contact entre les commerçants et leurs consommateurs via une communication instantanée et une information certifiée (horaires d'ouverture, mesures sanitaires, services, nouveautés, produits, etc.).

La market place permettra à l'ensemble des commerçants de proposer la vente ou la réservation de produits en ligne avec un retrait en magasin ou en point de collecte en différé. Elle sera le trait d'union entre le commerce physique et le commerce en ligne.

Cette action nécessite un budget supplémentaire de 660 000 euros sur 3 ans.



Toulouse Métropole initie une nouvelle impulsion territoriale dans le domaine de la santé à travers le Campus santé du futur Oncopole

Parce que la crise actuelle est d'abord sanitaire, celle-ci a mis en exergue les fragilités des entreprises de la santé : extrême dépendance de fournisseurs pour majorité délocalisés, des besoins d'organisation et de gestion de crise sur toute la chaîne de santé, des besoins en production etc. Dans sa volonté d'accompagner les entreprises innovantes dans la relance et leur développement tout en renforçant la résilience territoriale, Toulouse Métropole initie une nouvelle dynamique dans le secteur de la santé à travers le Campus santé du Futur – Oncopole.



Renforcement du plan d'action Campus Santé du Futur – Oncopole

Action 42 : Lancer un plan de communication offensif

L'élargissement du Campus Santé du Futur - Oncopole à la Médecine du futur et la nouvelle impulsion partagée avec les acteurs du Campus trouvent aujourd'hui tout son sens. Un plan de communication offensif est nécessaire pour porter cette dynamique avec deux cibles en particulier : (I) les aménageurs et promoteurs – Une mission est en ce sens confiée à OPPIDEA (PPIM DOA) sur la vision d'aménagement (II) le grand public. Le plan de communication s'organisera autour de trois volets :

- Aménagement : Campus « Vert, Sport et Santé » ;
- Animation économique et entrepreneuriale : Campus d'innovation en « Santé du Futur » ;
- Sciences : Campus « Oncologie, Santé et Médecine du Futur ».

La mise en œuvre de cette action est estimée à 50 000 euros en 2020.

Action 43 : Maintenir le « Campus Santé d'été » en le programmant à septembre 2020 pour en faire le premier évènement « santé », de sortie de crise

La deuxième édition du « Campus Santé d'été », avec la Tribune, devait se tenir les 11-12 juin 2020 sur la Campus. Il est proposé de le maintenir et de l'ajuster au contexte en septembre, sur un format Web et présentiel à définir avec les partenaires (Eurobiomed et les entreprises). Cet évènement vise 3 cibles : acteurs de santé, salariés, grand public.

La mise en œuvre de cette action est estimée à 25 000 euros en 2020.

Action 44 : Encourager l'implantation d'une unité de production (type GMP) à l'appui d'acquisitions foncières sur le Campus

La crise sanitaire a permis de mesurer la dépendance extrême des entreprises à des fournisseurs internationaux pour majorité délocalisés. Le territoire métropolitain peut apporter son concours dans cet enjeu de relocalisation-réindustrialisation, grâce à la mobilisation de forces en présence toulousaines. Des échanges entre Toulouse Métropole et des acteurs clés du territoire dans le domaine de la Bioproduction, ont notamment mis en exergue un besoin de prestations de contrôle qualité en local dans le domaine de la bioproduction. L'objectif du projet est ainsi de monter une unité – type laboratoire – de contrôle qualité sur le Campus Santé du Futur-Oncopole pour servir les acteurs et les entreprises du domaine de la bioproduction. Toulouse Métropole s'engage à travers trois actions présentées précédemment :

- Participation en apport sur le foncier ;
- Participation dans le cadre d'un Fonds d'aide à l'immobilier ;
- Apport en capital en soutien à la structure qui sera créée, via Go4Med.



Toulouse Métropole s'engage auprès des Industries culturelles et créatives

Le secteur culturel est un des secteurs les plus fortement impactés, alors qu'il était déjà fragilisé et en perte de vitesse sur le territoire toulousain, sauf pour les domaines du multimédia et cinéma d'animation. Le domaine musique et spectacle vivant est particulièrement en danger, avec une baisse des emplois, d'autant plus inquiétante compte tenu de la compétition territoriale. Une partie des employeurs ressort du domaine associatif et peut bénéficier de subventions. Mais 80% du secteur est représenté par des entreprises, non éligibles aux mécanismes de subventions. Face à cette situation, au niveau national comme au niveau local, les réponses peuvent venir autant du secteur d'intervention de la culture que du développement économique. Toulouse Métropole s'engage à mettre en œuvre des actions de soutien auprès des acteurs culturels pour faciliter la reprise des activités et contribuer à préserver l'attractivité de Toulouse et son environnement.



Soutenir les acteurs culturels toulousains et faciliter la relance

Action 45 : Création d'un fonds d'urgence à destination des acteurs culturels

Afin de répondre aux enjeux du secteur, Toulouse Métropole propose la création d'un fonds d'urgence pour accompagner les acteurs culturels et associations qui doivent faire face à des pertes dues aux annulations de spectacles et événements, aux fermetures des établissements publics et privés (dont les cinémas), des commerces culturels, aux difficultés de maintien de l'emploi etc. Une harmonisation des critères est en cours avec la Région et le Département.

Le montant attribué à cette action sera de 2,3 M€.

Action 46 : Elargir les conditions d'occupation de l'espace public pour l'évènementiel

Cette action consiste à rendre l'espace public accessible aux activités culturelles dans des conditions sanitaires acceptables.

Action 47 : Proposer des aides ciblées pour les associations d'entreprises ICC visant à favoriser la mutualisation des moyens : RAVIV, ARPANIM, associations de libraires indépendants (Electrons Livres...)

La mutualisation des moyens est absolument nécessaire dans ce secteur des ICC pour lequel les énergies et les moyens sont dispersés et parcellisés. Ainsi, cette action consiste à aider financièrement les employeurs à mutualiser certains de leurs moyens pour réduire leurs coûts fixes. Sont concernés des locaux de stockage et administratifs, des locaux de répétition, du matériel scénique, du matériel de transport (véhicules utilitaires), du personnel administratif et technique, de moyens pour la communication etc.

Trois secteurs sont particulièrement bien organisés et disposent déjà de structures de mutualisation embryonnaires. Un fonds ciblé permettrait de donner une impulsion à ces initiatives, porteuses à la fois de stabilité et d'efficacité :

- RAVIV pour le spectacle vivant ;
- ARPANIM pour le cinéma d'animation ;
- Electrons Livres pour les libraires indépendantes du centre-ville de Toulouse ;
- Plan Théâtre TM.



Pour cette mesure, Toulouse Métropole se coordonnera avec les agences de la Région : Occitanie en Scène, Occitanie Livre et Lecture, Occitanie Films.

Cette action est estimée à 75 000 euros en 2020.

Action 48 : Développer un portail d'information et de billetterie culturelle et touristique

Il existe à ce jour une multitude d'agendas sur les activités culturelles et touristiques à l'échelle du territoire métropolitain. Cette multitude d'outils rend difficile pour les usagers (toulousains et touristes) l'accès simple et rapide de la bonne information, et plus difficile encore la connexion aux différentes billetteries en ligne. Toulouse Métropole prévoit le développement d'une plateforme digitale, plus complète, plus visible et plus cohérente se présentant comme un portail d'information et de billetterie culturelle et touristique. Le cadrage du projet et la définition de l'architecture du système en collaboration avec l'Agence d'attractivité feront l'objet d'une étude approfondie.

Cette action est estimée à 50 000 euros en 2020.

Action 49 : Assurer la pérennité du fonds d'aide à la production cinéma d'animation et documentaire

Toulouse métropole a créé en 2019 le fonds d'aide à la production cinéma d'animation et documentaire, doté de 400 000€. Le CNC a donné son accord pour rajouter 200 000€ à cette somme, dans le cadre de la poursuite de ce fonds, avec signature d'une convention Région. Le dispositif peut donc être pérennisé avec une dotation totale de 600 000€.

Action 50 : Proposer une aide à production pour les spectacles vivants (sous forme de commande ou de coproduction).

Afin de soutenir les entreprises de production de spectacle vivant qui ont été et restent fortement impactées par la crise, un fonds dédié spécifiquement à la production sera créé soit pour soutenir les entreprises qui créent, soit pour soutenir les entreprises qui financent les coproductions et achètent les spectacles ou concerts. Cela pourrait prendre la forme d'un soutien à la coproduction d'œuvres nouvelles produites par des auteurs de théâtre, metteurs en scène, chorégraphes, compositeurs, via leurs structures et compagnies.

Cette action est estimée à 100 000 euros en 2020.

Action 51 : Soutenir la création d'un évènement culturel majeur biennal

Face au formidable succès de l'opéra de rue « Le Gardien du Temple », qui a rassemblé pas moins de 900 000 spectateurs dans les rues de Toulouse en 2018, Toulouse Métropole souhaite organiser un évènement culturel majeur, biennal, de dimension nationale. Il s'agit de mettre en place une biennale de cet opéra urbain et de l'art de rue. Cette ambition ne sera cependant rendue possible que si elle bénéficie d'un mécénat important de la part de nos entreprises, qui se justifie par l'impact économique et médiatique considérable d'un tel évènement. Nous travaillerons en ce sens avec les organisations patronales et les chambres consulaires afin d'y parvenir.

Cette action est estimée à 450 000 euros en 2020.



Toulouse Métropole soutient l'activité engendrée par les projets urbains

L'accélération des projets urbains portés par la Métropole constitue un effet de levier fort et réaliste économiquement pour soutenir l'activité, diminuer les impacts socio-économiques de la crise sanitaire, anticiper l'impact sur la demande de logements à court terme mais aussi pour permettre de repenser les polarités de quartier et inscrire un engagement de long terme pour une transition écologique et des solidarités spatiales et sociales.



Accélérer les projets urbains

Action 52 : Dès 2020 faire évoluer les procédures du PLUi-H pour faciliter l'aboutissement des projets et soutenir la construction

Les procédures d'évolution du PLUi-H conditionnent l'aboutissement de certains projets de construction sur le territoire métropolitain. Il y a donc un enjeu tout particulier à tenir le rythme initialement envisagé en s'appuyant sur le lancement et l'articulation de différentes procédures :

- **Modification simplifiée** : 2020-2021 : pour déclencher les opérations ateliers du théâtre du Capitole à Montaudran, ZAC Malepère et le projet DMT des Argoulets. Potentiellement, cette procédure pourrait intégrer d'autres projets : projets DMT, déblocage de foncier en zone UA par la suppression d'emplacements réservés ou changement de zonage de Francazal.
- **Mises en compatibilité** sur les opérations du Collège de Paléficat (2020-2021-option sans évaluation environnementale) ; Cœur de quartier Micoulaud-Cocus : 2020-2022 ; Grand Parc Garonne : 2020 ; Jonction Est : fin 2020 ; Cœur de village de Mondouzil
- **Modifications du PLUi-H : 2020-2022** : L'enjeu sera de permettre la réalisation d'opérations de logement (changement de zonage, OAP dont certaines sur des fonciers «institutionnels» et ouverture de fonciers pour l'activité économique.

Action 53 : Accélérer dès 2020 le passage à la dématérialisation des procédures d'urbanisme (permis de construire, DIA etc.)

L'engagement de la dématérialisation des procédures d'autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner doit aboutir à un processus opérationnel, de nature à réduire de façon conséquente le temps nécessaire à l'instruction des DIA et à faciliter les processus d'instruction des autorisations d'urbanisme. Une fois la dématérialisation effective, un observatoire des DIA (suivi des flux et des valeurs foncières), alimentant l'observatoire foncier sera également mis en place.



Engager de nouvelles opérations résilientes

Action 54 : Lancer dès 2020 les études pré-opérationnelles des grands parcs identifiés par le Projet Urbain Toulousain

Le Projet Urbain Toulousain, adopté par la Ville de Toulouse, porte l'ambition de développer 5 grands parcs, dont la vocation est par essence métropolitaine (Grand Parc Garonne, Grand Parc Canal, Grand Parc de l'Hers, Grand Parc du Touch, Grand Parc de la Margelle). L'enjeu de la transition énergétique, comme de la crise sanitaire, montre plus que



jamais la nécessité de transformer la ville pour concilier les enjeux de densité et de bien vivre. Ces 5 grands parcs, dont un est déjà largement engagé y compris du point de vue opérationnel (Grand Parc Garonne) et un autre a fait l'objet de premières études (Grand Parc Canal) correspondent à une véritable ambition urbaine, autant qu'à des projets d'espaces verts structurants à l'échelle de la Métropole. Les études pré-opérationnelles des trois autres parcs seront donc accélérées.

En complément, à l'échelle de la Ville de Toulouse, la constitution progressive des espaces verts de proximité, destinés à permettre à chaque Toulousain de disposer d'un espace d'agrément à moins de 500 m de son domicile comme le prévoit le Projet Urbain Toulousain, activera la transformation progressive de la ville.

Démarrage été 2020	2020
Total	400 k€

Action 55 : Engager les études pré-opérationnelles des projets urbains pour des secteurs articulant urbanisme et transport

L'accélération des études pré-opérationnelles déjà prévues dans les mandats de concession d'aménagement confiée par Toulouse Métropole permettra aussi d'accélérer les réflexions sur la valorisation des secteurs de développement autour des futures stations de la troisième ligne de métro (Sept Deniers, Fondeyre La Vache, Boulevard de Suisse, Jean Maga...)

Démarrage été 2020	2020
Total	Pas de dépense supplémentaire



Activer les opérations supports d'innovation urbaine

Action 56 : Accélération des programmes opérationnels innovants

Dans la perspective de la mise en œuvre de ces trois programmes, certains sites et projets particulièrement complexes et innovants pourront bénéficier du lancement immédiat des études pré-opérationnelles (Lapujade, Bordeblanche, Amouroux) et de certains travaux d'aménagement (désimperméabilisation, végétalisation, nouvelles voies, espaces publics de nature et loisir sur Grand Parc Garonne). Cette action générera deux effets cumulatifs :

- Un effet direct, au travers de la commande publique, auprès d'équipes de maîtrise d'œuvre fortement impactées par l'arrêt des chantiers,
- Un effet de levier indirect, ces études étant une première étape nécessaire à la réalisation des projets par les équipes de maîtrise d'ouvrage privées.

En complément de ces études, il est nécessaire que la Métropole réalise un certain nombre d'investissements et d'aménagements connexes aux projets eux-mêmes pour permettre leur réalisation afin de permettre la délivrance des permis de construire et rendre opérationnelles les pratiques exemplaires et innovantes en matière énergétique, environnementale, urbaine, d'usages, de lien social, d'économie circulaire portées par le programme. Dessine-moi Toulouse a fait émerger de nombreuses initiatives, usages, modèles économiques innovants à l'échelle des projets de l'appel à projets, promouvant la transition énergétique et écologique, la résilience, les circuits courts, l'économie circulaire, la mutualisation des équipements industriels, la numérisation des processus de fabrication. Ces pratiques innovantes seront déployées à l'échelle métropolitaine pour accélérer la transition du territoire métropolitain sur deux axes : I) produire et consommer II) construire et habiter

Démarrage juin 2020	2020
Total	1 770 K€

D'autres projets innovants bénéficieront d'investissements accélérés, participant directement au soutien de la commande publique, et s'inscrivant dans l'objectif du verdissement de la ville :



- Grand Parc Garonne : le lancement des opérations dont les études d'avant-projet et les procédures d'autorisations réglementaires sont en cours sera anticipé : sur l'île du Ramier, secteur sud, pour la réhabilitation des accès Crous/ Daniel Faucher et sur le secteur du cœur de parc, pour les opérations préalables à la renaturation des sols et notamment les dévoiements de réseaux.

Démarrage 2020	2020
Total	170 k€

- Toulouse Aerospace : aménagement des abords de la halte TER de Montaudran Piste des Géants (2^e phase), aménagement des espaces verts devant les Ateliers Moteurs, plantations sur la Piste pour créer des îlots de fraîcheur, mise en œuvre d'un ouvrage de régulation des eaux des bassins des Jardins de la Ligne et plantations complémentaires, aménagement de la phase 2 des Jardins de la Ligne

Démarrage 2020	2020
Total	200 k€

Action 57 : Soutenir l'activité par les projets urbains dans les ZAC concédées à Oppidea et Europolia

Le soutien de l'activité sur les projets urbains en cours s'illustrera également par des actions **à court terme sur** :

- **Les travaux avec une reprise immédiate de tous les chantiers en cours** et le maintien et l'engagement des volumes de travaux initiaux sur la période 2020-2021.
- **Le soutien à la construction avec le report automatique de 3 mois sur les pénalités « délais »**
- **Le maintien du calendrier du plan de cession 2020** tel qu'annoncé en décembre 2019 avec la mise sur le marché de nouveaux fonciers courant 2020 et le maintien des ambitions qualitatives environnementales, énergétiques et programmatiques
- **Le soutien à la commercialisation en** : réévaluant la clause de 50% propriétaire occupant dans les programmes neufs qui est aujourd'hui difficilement atteinte pour la passer à 35 % temporairement (18 mois), mobilisant et organisant l'intervention des investisseurs institutionnels (par exemple : en élaborant un protocole entre Toulouse Métropole et CDC Habitat pour flécher les réponses des promoteurs à l'appel d'offres de CDC Habitat, promouvant les formules de démembrement de propriété et mobilisant les opérateurs par un conventionnement cadre.

Sur le **moyen terme** en accélérant l'offre de verdissement de la ville (plantations d'arbres, verdissement des quartiers et en développant une offre d'agriculture urbaine (ex : Empalot appel à projet ferme urbaine ANRU, Paléficat, Andromède...).

Action 58 : Mettre en œuvre une stratégie foncière intégrée et accélérer la création de l'OFS

Les objectifs de cette stratégie seraient les suivants : organiser un processus de programmation de l'action foncière axé sur une bonne compréhension des dynamiques du marché foncier ; décliner ce processus au travers de la mise en œuvre d'une stratégie foncière jouant sur la complémentarité des modes d'intervention. À terme, ce dispositif devant permettre une meilleure régulation des prix du foncier, exigence particulièrement accrue en période de crise économique. En complément la préfiguration de l'Organisme de foncier solidaire (OFS) métropolitain, dont les études sont engagées, sera accélérée, de manière à permettre la création de l'outil tout début 2021.



Toulouse Métropole

toulouse-metropole.fr

